

droit & Liberté

Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)

Piégés au Chili...



OCTOBRE 1974 • N° 333 • 3 FRANCS

DANS NOTRE



COURRIER

En musique...

Membre du M.R.A.P. et employé dans un magasin de disques, j'ai lu avec intérêt la lettre de Mme Olga Wormser dans le Courrier des lecteurs de « Droit et Liberté » (n° 330).

Elle y mentionne le procès gagné l'an dernier contre J.-M. Le Pen, directeur des éditions S.E.R.P., et l'interdiction à la vente des disques de chants nazis qui en a résulté.

Je puis vous dire que tout disquaire peut se procurer, à l'heure actuelle, la totalité du catalogue S.E.R.P. par le canal de la maison de distribution Musidisc, qui proposait encore ces disques au printemps 1974. Qui plus est, le disque consacré aux Waffen SS et à leurs chants est sorti au début de cette année.

Tout porte donc à croire que le Jugement en question n'est pas respecté.

Jack FRIDICI,
Metz.

Il faut dire à l'Allemagne

Il s'est trouvé un tribunal allemand pour condamner Beate Klarsfeld au nom de la fraternité européenne à créer, sous le prétexte qu'il était temps d'oublier définitivement ce qui s'est passé, il y a trente ans.

Il faut dire aux juges de Cologne et au peuple allemand, et particulièrement à un président de tribunal qui laissa la police

frapper des témoins de l'horreur, que le pardon n'appartient qu'aux victimes et que l'oubli aurait été et serait plus facile si l'indulgence aux grands criminels nazis n'avait pris en R.F.A. — à l'ombre de la guerre froide — un parfum de sournoise complicité.

Que les démocraties accusatrices à Nuremberg aient, depuis, commis des crimes aussi misérables, aussi impardonnables que ceux du III^e Reich, n'excuse rien. L'intérêt commun des hommes exige qu'une justice indépendante des Etats accuse et condamne les criminels vainqueurs au même titre que les criminels vaincus. C'est une des conditions de l'avenir de l'humanité.

Jean CUSSAT-BLANC,
Paris.

Amis étrangers

Pensant que l'une des meilleures façons de lutter contre le racisme, c'est encore l'amitié... Je voudrais rencontrer de nombreux amis étrangers ou correspondre avec eux. Mon adresse : Anne Coursault, c/o M. Villedon, H.L.M. « Auréonoult » (Escalier A, 13^e étage), rue du Maréchal-Juin, 64000 Pau.

A.C.
Pau.

Des aveux maladroits

J'ai pu lire dans le journal « Sud-Ouest », au mois d'août, une série d'articles sur l'Afrique du Sud signés Jack-Henry Prévot.

En présentant l'Afrique du Sud et l'apartheid en victimes d'une campagne de dénigrement et d'ignorance, ce reportage reprend tous les vieux clichés racistes : tribalisme, alcoolisme, paresse, infériorité intellectuelle, etc.

Il fait appel à « l'immigration clandestine des Noirs libérés qui ont chez eux un niveau de vie inférieur à celui des Bantous asservis », pour justifier l'apartheid, sans jamais rechercher les causes de cette immigration, ses drames... et ses conséquences.

Rien n'est remis fondamentalement en cause.

Pourtant, dans le même temps, ce reportage est riche en aveux maladroits. On peut lire au fil des articles des expressions telles que « minimum vital, bas salaires... mineurs qui travaillent durement... visages de femmes ne débordant pas de gaieté... ville-dortoir dont le nom n'évoque pas le joie... » On y apprend, en trois mots, que le communisme est interdit là-bas, que les dockers ont fait grève à Durban,

que les fils des chefs de tribus sont formés « au rôle qui les attend », que « l'armée garantit tout cela »...

Mais du problème moral, il n'est jamais question. Le problème politique est présenté avec des arguments superficiels, « grand public ».

Venant après le jumelage Nice-Le Cap, ce reportage dans un grand quotidien régional me paraît particulièrement pernicieux.

Maurice MOLINIER,
72000 Le Mans.

« Portier de nuit » (suite)

Excusez-moi : je désapprouve les articles et lettres publiés par « Droit et Liberté » à propos de « Portier de nuit ».

Ce film ne m'a en aucune façon « bouleversé ». Je l'ai trouvé long, ennuyeux et faux.

A mon avis, l'auteur a eu pour objectif essentiel de donner à voir un couple trouvant sous nos yeux sa jouissance dans une sexualité morbide, désespérée — avec tout ce que cela permet d'images qui se veulent horrifiantes et scabreuses. Tout créateur est libre, après tout, d'attirer le public comme bon lui semble : rien à dire, donc, sinon que cette mode prétendument d'avant-garde, commence à nous sortir par les yeux. S'extasiera qui voudra devant de telles « audaces » : pour ma part, je considère le problème traité comme trop particulier pour être significatif et nous aider à mieux nous connaître nous-mêmes.

Ce qui me paraît grave et condamnable, c'est que l'on ait mêlé à ça la déportation. Il fallait, pour rendre vraisemblable cette sinistre folie, un cadre, un contexte exceptionnels. Et, avec une légèreté inadmissible, on a joué de l'Histoire. En donnant aux spectateurs une vision aussi inauthentique du nazisme (même si certaines images évoquent l'univers des camps de la mort, la plupart d'entre elles sont conventionnelles et réduites à des symboles sexuels), ce film ne les éclaire nullement sur la réalité, et pas davantage sur les conditions dans lesquelles un tel régime a pu

naître et se développer. Sous cet angle, « Portier de nuit » ne présente aucun intérêt.

Ce film est même nocif, dans la mesure où il s'agit d'une falsification, d'une mystification. C'est un abus de confiance.

R. MATTHIEU,
Paris.

Handicapés dehors !

Je veux vous faire part d'une forme de racisme, malheureusement fréquente, que j'ai tous les jours l'occasion de rencontrer. Je suis cheftaine de guides handicapés et nous nous heurtons non seulement aux réflexions désobligeantes, mais également à des refus catégoriques à l'entrée de certains magasins.

Dernièrement, l'entrée d'un bar nous a été refusée ; le barman prétextant qu'il était en deuil, alors que la salle était déjà occupée par quelques personnes. Nous nous sommes inclinées, ne sachant que dire.

N'aurions-nous pas les mêmes droits que tous ? Il est tragique que nous ayons à lutter pour les faire respecter.

M.-C. FALGUIERES,
13005 Marseille.

Pour avoir du pétrole ?

La destruction de la ville syrienne de Kuneitra a inspiré à M. Raymond Offroy, député U.D.R. de Seine-Maritime, des propos qui ont provoqué de vives réactions. Comparant Kuneitra à Oudour-sur-Glane, M. Offroy s'est laissé aller à parler de « nazisme des Israéliens ! » Il s'agit cette fois d'un député qui ose salir tous les Israéliens, sans même fournir les preuves des faits dont il justifie ses déclarations.

Je voudrais demander à M. Offroy s'il est réellement indispensable d'avoir recours à de tels procédés pour avoir du pétrole...

Dr A. RAUCHBACH,
92 - Puteaux.

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans l'article de A. Chilkowski sur l'affaire Rosenberg, paru dans notre dernier numéro. Page 5, au bas de la deuxième colonne, c'est le quatrième et non le quatorzième anniversaire d'Israël qu'évoque la lettre citée d'Ethel Rosenberg, écrite le 6 mai 1952.



Maurice Catanzano.

Le M.R.A.P. a 25 ans

Le colonisé que je suis

par M^c Fred HERMANTIN

Vice-président du M.R.A.P.

J'ETAIS étudiant lorsque pour la première fois j'entendis parler des manifestations organisées par le M.R.A.P. contre les lynchages et les crimes racistes commis en Alabama. A quelque temps de là j'appris que ce mouvement intervenait à nouveau pour mener campagne en faveur des Rosenberg. Je le retrouvais quelques années plus tard à l'occasion de l'affaire McGee, puis lors d'un procès intenté à un cafetier raciste qui refusait de servir des Antillais, puis encore quand il fallut protester contre les « ratonnades », puis encore...

Etudiants antillais, et autour de nous, étudiants africains, nord-africains, soldats d'outre-mer rappelés lors de la guerre d'Algérie, ouvriers émigrés, nous savions qu'un mouvement existait, qui luttait pour la dignité, pour notre dignité.

Notre sentiment était alors d'une reconnaissance confusément mêlée à un certain scepticisme. Qui pouvait sincèrement mener ces combats généreux dans cette jungle égoïste ? Quelles arrière-pensées animaient ceux qui nous défendaient sans appel de notre part ? Pourquoi recommençaient-ils sans cesse ces batailles chimériques, gagnées la veille et perdues le lendemain ? Que cachait cette entreprise de récupération, dirigée, me ressassait-on, par des juifs, de surcroît communistes ?

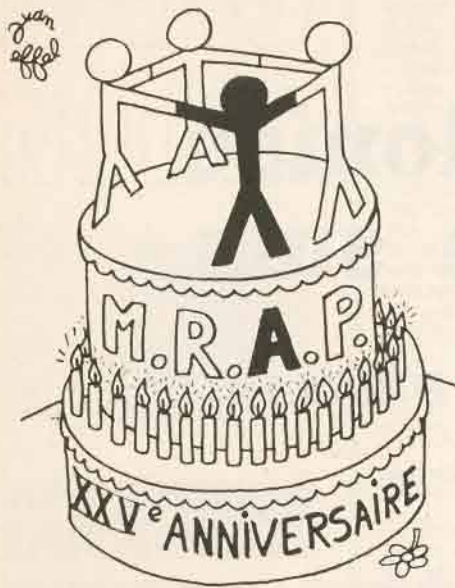
C'EST dire que mes premiers contacts avec le M.R.A.P. furent placés sous le signe de l'ambiguïté. Le colonisé que je suis, et qui pendant des siècles n'a connu l'occidental qu'à travers le mépris, la ruse et l'humiliation, ne pouvait sans méfiance s'intégrer dans une équipe parfois brouillonne, qui parlait de fraternité comme tant d'autres autour d'elle.

C'est dire que mon adhésion fut âpre et exigeante. Rien ne fut simple. Les accrochages ne manquèrent pas. Mais j'atteste que tout fut fraternel. Dans le propos. Dans l'action.

Au M.R.A.P., je n'ai jamais connu d'assemblées lénifiantes jouant les chambres d'enregistrement de décisions venues d'ailleurs. Mais des débats difficiles, parfois rugueux, entre hommes de tous bords, permettant une approche laborieuse, mais toujours humaniste des problèmes raciaux qui nous sont posés. Aucun mot d'ordre d'un parti, d'un groupement ne nous est imposé. La seule exigence demeurait toujours celle de la dignité pour tous les hommes persécutés pour leur race et leur religion, sans se préoccuper d'aucune frontière, d'aucune idéologie, d'aucune appartenance. Pour tout cela, le colonisé que je suis sait que sa place est parmi ses camarades du M.R.A.P.

DANS l'action menée vers les travailleurs immigrés, vers les minorités ethniques, vers les mouvements de libération des peuples d'outre-mer, je n'ai jamais senti que notre Mouvement cédait à telle ou telle stratégie politique ou à quelque opportunisme que ce soit. Dans les foyers de travailleurs africains, lors des protestations contre les expulsions arbitraires, lors des manifestations à l'occasion de meurtres de travailleurs étrangers, la seule règle était toujours la même, d'un combat pour l'homme. Lors des démarches effectuées auprès des « Excellences », l'exigence et la fermeté de mes camarades étaient constantes et sans concession, pour la défense de l'ouvrier immigré, de l'étranger expulsé, du Noir humilié. Lors de cette interminable campagne pour l'adoption de la loi antiraciste, nos contacts ne se limitaient à aucune exclusive politique ou idéologique. Dans toutes ces actions, le colonisé que je suis sait que sa place est parmi ses camarades du M.R.A.P.

J'éprouve toutefois un regret. Celui de ne pas retrouver autour du M.R.A.P. tous ceux-là, Africains, Nord-Africains, Antillais, ouvriers immigrés, pour lesquels lutte notre Mouvement. Leur place est parmi nous. Fraternelle. Comme jadis, celle qui m'attendait.



Un combat universel

PAR principe, le combat du M.R.A.P. est universel. Chaque fois, où que ce soit, qu'un être humain est brimé, bafoué, persécuté en raison de sa race, de son ethnicité, de son appartenance religieuse ou nationale, l'ensemble de l'humanité est atteinte dans son intégrité et sa dignité, tous les hommes sont concernés. Et donc le M.R.A.P. se doit d'intervenir. Cela ne va pas sans difficultés, il serait malhonnête de le nier.

D'abord l'information. Nous vivons en un point déterminé du globe ; notre comportement se trouve conditionné par des relations déterminées, qui limitent forcément nos connaissances, nos préoccupations, de même que nos possibilités d'action.

Les données historiques — du Moyen Age au nazisme, des conquêtes coloniales à la guerre d'Algérie — font, par exemple, que, longtemps, l'opinion française a été davantage traumatisée par l'antisémitisme que par le racisme dont souffraient les peuples d'Afrique du Nord et d'Afrique noire, sans parler de l'Asie et de l'Amérique latine.

Pour s'en tenir à la situation en France, combien de nos concitoyens ignorent tout du sort des Gitans, de la vie des immigrés, des agressions perpétrées dans nos villes contre des dizaines de travailleurs maghrébains ?

Il ne s'agit donc pas seulement de distance géographique, mais aussi de circonstances très variées, qui tiennent au passé comme au présent, à la conjoncture politique nationale et internationale, au rôle des *mass media*. Dès lors, la volonté de s'opposer à toutes les manifestations de racisme ne suffit pas, encore faut-il les connaître pleinement.

Et quand bien même nous les connaîtrions, comment agir efficacement partout à la fois ? Même si les frontières ne nous arrêtent pas, même si nous nous sentons

solidaires de tous ceux qui affrontent le racisme à travers le monde, qui veut agir est contraint de choisir des objectifs précis, et doit tenir compte du degré de conscience de l'opinion publique : dans bien des cas, la première tâche, c'est précisément d'informer.

Les tentations de la partialité

Autre problème : déjouer les tentations de la partialité, éviter les attitudes passionnelles.

Il est normal qu'un groupe victime d'hostilité raciste se consacre à sa propre défense et qu'il soit plus sensible au racisme qui vise les personnes de même origine. Dans ses actions spécifiques, selon qu'il s'attaque à l'antisémitisme, défend des Noirs ou des immigrés, la composition ethnique des participants diffère dans les meetings et manifestations du M.R.A.P.

Pareillement, nos opinions politiques tendent presque inévitablement à infléchir nos jugements. Combien sont, autour de nous, ceux qui, par une étrange presbytie, ignorent le racisme dans notre pays et ne l'aperçoivent que lorsqu'il se situe loin de chez nous ? Combien ne condamnent que certains actes de racisme, et dans certains pays seulement, voulant apporter ainsi une justification supplémentaire à leurs sympathies ou leurs antipathies envers tel ou tel régime ? Il n'est pas facile d'échapper à l'idéologie d'un milieu, d'une société, aux pressions subtiles et insistantes qui s'exercent sur nos esprits. C'est une victoire sur l'ennemi, mais aussi sur soi-même, que de trouver avec d'autres — également opposés au racisme — un langage suffisamment objectif pour que nul n'en soit blessé et

n'ait rien à renier de ses pensées, tout en dégageant clairement des appréciations et une action communes.

Depuis qu'il existe, le M.R.A.P. a mené constamment la plus ardue des batailles : celle de la lucidité, de l'objectivité. Cette bataille, déjà complexe lorsqu'il s'agit de la France, où les faits sont directement contrôlables, le devient bien davantage à propos des pays étrangers, sur lesquels foisonnent les préjugés, les idées globales et schématiques — généralisations relevant, elles aussi d'ailleurs, du racisme. Au total, l'expérience de vingt-cinq années s'avère hautement positive. Les prises de position du M.R.A.P., dont le rayonnement ne cesse de croître, se fonde sur quelques règles non-écrites, que l'on pourrait à peu près résumer ainsi :

— Le racisme est un tout indivisible. Pour le M.R.A.P., il n'y a pas de « bons » et de « mauvais » racistes. Et pas davantage de victimes « privilégiées », alors que d'autres seraient négligeables. Au long des années, dans les situations les plus complexes, il a fait maintes fois la preuve de sa rigueur et de sa totale indépendance. Il parvient de mieux en mieux à engager les diverses catégories de victimes (avec l'ensemble des démocrates) dans toutes ses luttes, même celles qui, en apparence, ne les concernent pas directement à un moment donné. Ainsi se forge une véritable conscience antiraciste.

— Le devoir premier du M.R.A.P. est de combattre le racisme et ses effets en France même. Nous avons d'abord à « balayer devant notre porte », comme doivent le faire les antiracistes de chaque pays. Mais, en même temps, nous ne pouvons rester indifférents à ce qui se passe ailleurs. Ces deux aspects de notre action ne sont pas contradictoires, mais complémentaires ; aucun d'eux ne doit servir de prétexte pour éluder l'autre.

— Des faits racistes de même nature, de même gravité, où qu'ils se produisent dans le monde, doivent entraîner des ripostes de même ampleur, adaptées évidemment aux conditions du moment et du lieu, avec pour unique souci l'efficacité de l'action entreprise.

— Nos interventions, qu'elles se rapportent à la France ou à un autre pays, doivent s'en tenir, coûte que coûte, à l'objet du Mouvement. Il faut éviter toute extrapolation abusive, tout détournement de l'idéal antiraciste à des fins partisans.

La garantie de l'application de ces règles, c'est la pluralité recherchée — et qui n'a cessé de s'élargir au cours des années — dans la composition du M.R.A.P. Parmi ses adhérents, dans ses comités locaux et ses organismes dirigeants, se rencontrent des hommes et des femmes très divers, tant par leurs origines ethniques ou nationales que par leurs conceptions philosophiques ou

approfondies, et qu'il ait, avec le recul, à se reprocher.

Surtout lorsqu'un pays étranger est en cause, le M.R.A.P. se livre à une étude sérieuse des faits et des dossiers avant d'engager une action. Par exemple, c'est après avoir pris connaissance des minutes de leur procès qu'il a décidé de se lancer dans la défense d'Ethel et Julius Rosenberg (1). Pour dénoncer la brochure « Le judaïsme sans fard », parue en U.R.S.S. en 1964, il ne s'est pas contenté de dépêches d'agences, il se l'est rapidement procurée et fait traduire. Dans le conflit du Proche-Orient, il prend en compte, avec réalisme, toutes les données de la situation ; il défend simultanément les droits et les aspirations légitimes de toutes les peuples en présence, dont l'existence et la sécurité ne peuvent se concevoir en dehors d'une solution juste, satisfaisante pour chacun, ne portant préjudice à aucun d'eux.

les Sept de Martinsville avaient été sacrifiés à la rage raciste. La protestation réussit à sauver les Six de Trenton. Mais, en dépit d'une mobilisation sans précédent, les Rosenberg, boucs émissaires juifs de la guerre froide, victimes, eux aussi, d'un « lynchage légal », succombaient sous les coups du mac-carthysme déchaîné (19 juin 1953).

En mai 1954, encore, un Noir, Wesley R. Wells, condamné à mort injustement, est arraché aux mains des bourreaux par une campagne mondiale. Mais, en septembre 1955, un enfant de 14 ans, Emmett Till, est lynché par un groupe de racistes, pour avoir « sifflé au passage d'une femme blanche ». Les assassins sont acquittés. L'émotion s'exprime en France, avec le M.R.A.P., par plusieurs manifestations.

L'« intégration » dans les écoles des enfants noirs et blancs, décidée par la Cour suprême, provoqua de vives résistances et des heurts. Ainsi, à Little Rock (Arkansas) en 1957, où l'état de siège est proclamé. En septembre 1962, la première admission d'un Noir, James Meredith, à l'Université du Mississippi, est marquée par des échauffourées faisant un mort et nombre de blessés. Violences encore en 1963 dans l'Alabama, où un attentat tue quatre fillettes noires dans une église de Birmingham. Etés violents, plusieurs années de suite, à Los Angeles et dans d'autres villes, où les ghettos, à bout de misère et d'oppression, se jettent dans des révoltes désespérées, sanglantes. En avril 1968, le pasteur Martin Luther King, Prix Nobel de la Paix, est assassiné.

En permanence, le M.R.A.P. affirme sa solidarité aux antiracistes américains, dont le combat, suivant l'évolution de la situation, a pris des formes variées au cours des années. Les protestations contre les violences ouvertes, les luttes pour l'égalité des droits, par d'innombrables manifestations et procès, par les méthodes non-violentes de Martin Luther King ont abouti à quelques progrès. Mais aujourd'hui encore, il s'en faut de beaucoup que l'intégration scolaire soit réalisée ; les discriminations et les disparités restent criantes dans l'emploi, les salaires, l'habitat.

De plus en plus, les Noirs des Etats-Unis prennent conscience des données économiques et sociales qui conditionnent le racisme et mettent en cause les structures mêmes de la société américaine. Pour s'être engagés dans cette voie, Malcom X. a été assassiné, les Black Panthers, ripostant à l'injustice par l'organisation paramilitaire, ont été décimés, Angela Davis, arrêtée en 1970, fut sous la menace d'un nouveau « lynchage légal » ; après une dure détention, son procès s'est terminé, en août 1972, par un acquittement, la pression de l'opinion mondiale l'ayant emporté sur celle de l'Administration. Mais George Jackson, parmi d'autres, tué dans la prison de San Quentin en septembre 1971, a payé de sa vie sa dénonciation lucide de la condition noire et sa résistance indomptable aux brigades de ses gardiens.

Qu'en est-il de l'antisémitisme aux Etats-Unis ? Les organisations juives américaines



La troisième journée nationale contre le racisme et l'antisémitisme. Au micro : M^e André Blumel, président du M.R.A.P. A ses côtés, Yves Farge et Madeleine Braun, alors vice-présidente de l'Assemblée nationale.

politiques. Tous ont la volonté de combattre résolument tout racisme, de promouvoir vraiment l'égalité et la compréhension ; chacun a à cœur de concourir à l'enrichissement, au renforcement de l'action commune, sans arrière-pensées et sans concessions sur le fond.

Le M.R.A.P. qui, certes, n'a pas toujours fait face avec un égal succès aux innombrables défis que lance le racisme, peut se targuer d'avoir réagi constamment avec le souci de voir clair et d'éclairer au mieux les problèmes, de déjouer les pressions et les pièges des propagandes, de ne pas se payer de mots mais d'obtenir des résultats concrets, de mobiliser et d'unir sans exclusives tous les hommes, les milieux, les courants susceptibles de prendre part au grand combat qu'il mène. Sans doute relève-t-on des lacunes et des faiblesses dans ses initiatives ; on ne trouvera pas de prises de position, de réalisations et de campagnes qui ne reflètent une analyse collective

De Mac Gee à Angela Davis

Pendant de longues années, après la création du M.R.A.P., le racisme aux Etats-Unis s'est traduit par d'atroces violences contre de nombreux Noirs, victimes d'une haine morbide et sans frein. S'ajoutant aux lynchages que l'on pourrait appeler « sauvages », une série de « lynchages légaux » soulevèrent l'indignation dans le monde : accusés de « viol d'une blanche » dans des procès fabriqués bafouant les règles de la justice, de jeunes hommes innocents étaient conduits, seuls ou en groupes, à la chaise électrique. Willie Mac Gee mourut le 8 mai 1951, sixième anniversaire de la victoire sur le nazisme, malgré une puissante campagne en sa faveur menée par le M.R.A.P. en France et par les antiracistes de tous les pays. Trois mois auparavant,

constatent, avec alarme, qu'il ne cesse de s'aggraver. Il ne se passe guère de mois où ne soit signalé un attentat contre une synagogue ou le siège d'une communauté juive ; les groupements et publications antisémites prolifèrent, et un parti nazi s'exprime légalement, allant jusqu'à arborer la croix gammée dans des manifestations de rues. Mais de cela, on parle peu en France. Quant aux autres minorités, Porto-Ricains, Chicanos, Indiens, leurs luttes, qui donnent lieu parfois à des incidents violents, méritent une attention accrue des antiracistes.

Agissant avec un même esprit d'équité et une même fermeté quand le racisme se manifeste sous tous les cieux et sous tous les régimes, le M.R.A.P. a dénoncé à diverses reprises des relents d'antisémitisme dans certains pays socialistes, où les séquelles du passé tsariste — marquées par la ségrégation des ghettos et les atrocités des pogromes — rejoignent parfois les excès de la lutte antireligieuse ou de l'opposition au sionisme.

Antisionisme et antisémitisme

La guerre froide fut marquée, en Europe orientale, par une série de procès politiques ; parmi les inculpés, dénoncés comme traîtres et complices des Etats-Unis, plusieurs, dont l'origine juive était soulignée, furent présentés comme des agents sionistes. Ainsi, à Prague, Arthur London, et surtout Rudolf Slansky, secrétaire général du Parti communiste tchécoslovaque, arrêté en novembre 1951, exécuté un an plus tard.

A Moscou, en janvier 1953, des médecins, juifs pour la plupart, étaient accusés d'avoir, pour le compte d'organisations sionistes internationales, voulu tuer des dirigeants de l'U.R.S.S. : ce fut le « complot des blouses blanches », tramé par le ministre de l'Intérieur, Béria. A la mort de Staline (5 mars 1953), Béria fut exécuté, les inculpés aussitôt libérés et réhabilités, comme tous les condamnés de cette tragique période.

Les violations de la légalité et des principes socialistes s'étaient traduites par une masse d'injustices et de crimes, dont l'ampleur apparut quand les nouveaux dirigeants soviétiques, avec Nikita Khrouchtchev, dénoncèrent, au XX^e congrès du Parti communiste de l'U.R.S.S., les déviations néfastes du « culte de la personnalité ». Dans le climat d'« espionnage » qui régnait alors, plusieurs écrivains et artistes juifs, accusés de « cosmopolitisme », tombèrent parmi beaucoup d'autres victimes. Malgré d'insistantes déclarations officielles différenciant l'antisionisme de l'antisémitisme, celui-ci gagna de larges couches. L'écrivain Ilya Ehrenbourg devait flétrir, peu après, ces errements dans son livre « Le Dégel », tandis que des efforts étaient entrepris pour réparer le mal et revenir au respect des normes socialistes.

Alors que l'antisémitisme ne constituait qu'un aspect, difficilement isolable, d'une situation complexe et mal connue, la propa-

gande antisoviétique de la guerre froide, dont on imagine mal aujourd'hui la virulence (les dirigeants et la presse des Etats-Unis annonçaient l'occupation de l'U.R.S.S. après un bombardement atomique), rendait particulièrement ardue la recherche de la vérité. Le M.R.A.P. et « Droit et Liberté » s'y employèrent, avec esprit de responsabilité, durant les quelques mois où la tension et l'incertitude furent à leur comble, se refusant également à cautionner le bellicisme et l'injustice.

Vingt ans ont passé, mais n'ont pas totalement apaisé le trouble profond causé par ces faits graves, et qui est à la mesure des espoirs mis par les peuples dans le socialisme et de leur intérêt pour l'expérience soviétique.

En 1964, une brochure intitulée « Le Judaïsme sans fard », d'un certain Kitchko, parue à Kiev, suscite, parmi d'autres, la vive protestation et les interventions du M.R.A.P. Peu après, elle est mise au pilon, le Parti communiste de l'U.R.S.S. la condamne sévèrement, l'Académie de Kiev annonce des sanctions. Depuis, des écrits d'inspiration comparable, quoique de moindre virulence, ont été relevés à plusieurs reprises dans des publications soviétiques. Vigilant, sans céder pour autant aux campagnes systématiquement politiques et sans déborder la plateforme antiraciste qui est la sienne, le M.R.A.P. a protesté à chaque occasion, attirant l'attention des autorités compétentes sur ces inadmissibles entorses aux principes défendus par l'U.R.S.S.

Alors que la Révolution d'octobre a assuré à l'ensemble des peuples opprimés



Une illustration de la brochure « Le Judaïsme sans fard », parue à Kiev en 1964. Son auteur, Kitchko, publia par la suite un autre ouvrage antisémite, malgré la condamnation par l'opinion mondiale et les autorités soviétiques de cette première brochure.

de la vieille Russie tsariste un remarquable épanouissement économique, social et culturel, alors que les juifs, autrefois persécutés et traités en parias, ont acquis les mêmes droits que tous les citoyens soviétiques et connu de fulgurantes promotions dans tous les domaines, des difficultés particulières apparaissent encore en rapport avec la « question juive ». En raison, pour une grande part, des confusions et des interférences entre les notions de religion, de culture, d'ethnie et de nationalité — compliquées encore, en Europe orientale comme ici même, depuis la guerre des Six jours.

Lors de ce conflit (en 1967), la Pologne fut le théâtre d'une active campagne contre le sionisme, qui dégénéra souvent, malgré les avertissements de certains dirigeants, en suspicion généralisée, voire en discriminations envers les juifs. Un grand nombre d'entre eux émigrèrent, et le M.R.A.P., là encore, dénonça, à travers diverses initiatives, ces violations des lois de l'Etat et des idéaux socialistes.

Il manifesta aussi avec force sa vive émotion lors du procès de Léninegrad, en décembre 1970, au cours duquel furent jugés 11 personnes, dont 9 juifs sionistes, accusés d'avoir tenté un détournement d'avion. Les deux condamnations à mort furent commuées, en appel, une semaine plus tard ; on vient d'apprendre que l'une des accusées, libérée par anticipation, a gagné récemment Israël.

La volonté de certains juifs soviétiques d'émigrer en Israël s'est heurtée, à certains moments, à des difficultés aiguës, quelque peu atténuées aujourd'hui, mais qui ne sont pas cependant pleinement résolues. Le M.R.A.P., pour sa part, sans ignorer ni sous-estimer les multiples implications de ce phénomène, tant en U.R.S.S. qu'au Proche-Orient, souligne la nécessité de reconnaître à toutes les populations, sans exclusive, le droit formulé par les conventions internationales, « de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ». Sans oublier que les Palestiniens dispersés peuvent prétendre, eux aussi, en bénéficier — ce qui pose d'autres problèmes, non négligeables.

Il est clair que l'état de guerre dresse maints obstacles à la solution de ces drames humains, parmi beaucoup d'autres. Dans un climat de détente, de coopération, bien des choses, aujourd'hui impensables, seraient possibles, dans le respect des droits nationaux de chaque peuple et des droits individuels de chaque homme. C'est pourquoi le M.R.A.P., qui lutte avec constance, depuis sa création, pour la paix et la compréhension entre les peuples, partout dans le monde, s'attache particulièrement à la recherche d'une issue politique au Proche-Orient susceptible de mettre fin durablement aux violences qui, depuis trop longtemps, ensanglantent cette région déchirée.

(A suivre.)

Louis MOUSCRON.

(1) Voir « Droit et Liberté » de septembre 1974.

dans ce numéro

- Les Springboks en France ? p. 8
- Délégués de la S.W.A.P.O. à Paris p. 9
- Théâtre anti-apartheid p. 10
- Dossier : étrangers au Chili p. 11 à 15
- Etre juif en Irak p. 16
- 500.000 Tziganes oubliés p. 17
- Immigration, le bilan p. 18 et 19
- « Les guichets du Louvre » p. 20 et 21
- Le succès de Dunkerque p. 22
- Maxime Le Forestier au gala p. 25
- « La folle de Toujane » p. 26
- Et les rubriques habituelles

droit & liberté

MENSUEL
120, rue Saint-Denis, Paris (2^e)
Tél. 231.09.57 — C.C.P. Paris 6070-98
ABONNEMENTS

● Un an : 30 F
● Abonnement de soutien : 60 F
Antilles, Réunion, Maghreb, Afrique francophone, Laos, Cambodge, Nouvelle Calédonie : 30 F.
Autres pays : 40 F.
Changement d'adresse : 1 F.

PUBLICITE
René BRIAND
au siège du journal
Directeur de la publication :
Albert LEVY
Imprimerie La Haye

éditorial

Le racisme sent le pétrole

DANS l'actuel climat de crise, le racisme se manifeste, avec une évidence rarement atteinte, dans son rôle de diversion. Un rôle classique, peut-on dire. Pour détourner contestations et colères de leur véritable objet, rien de mieux que de désigner à la vindicte publique, comme bouc émissaire, un groupe humain d'autant plus facile à déclarer coupable qu'on le méprise, le craint et le connaît mal.

Hier, le responsable de tous les maux, c'était le Juif. Aujourd'hui, c'est, avant tout, l'Arabe. Et c'est avec les vapeurs du pétrole que l'on veut masquer la réalité, obscurcir les esprits.

Dès lors que le racisme se trouve si étroitement mêlé à des interprétations tendancieuses des données économiques, il est de notre devoir de dénoncer la gigantesque opération d'intoxication — car c'en est une — que soutient la plupart des mass media. Une mise en garde s'impose. Sans être spécialiste, chacun peut, avec un minimum de bon sens et de bonne foi, déjouer les pièges quotidiens tendus à l'opinion publique.

TOUT d'abord, il est faux que le pétrole soit la cause de la crise économique. Celle-ci, qui ne cesse de s'aggraver, a précédé de longue date la hausse du précieux liquide. Le dernier réajustement décidé par l'O.P.E.P., à Vienne, sur lequel ont fait tant de bruit, est précisément la conséquence de l'inflation galopante dans les pays acheteurs : il s'agit d'une indexation sur les prix des produits industriels, pour que le pouvoir d'achat de l'argent reçu en échange du pétrole reste inchangé.

Autre fait : selon de récentes statistiques (passées « inaperçues »), les matières premières importées par la France ont subi une baisse globale de 0,8 % en un an, de 1,9 % le mois dernier. La dépréciation est particulièrement sensible sur les oléagineux (-2,5 %), le textile (-28 %), le caoutchouc (-21,3 %). Personne (ou presque) ne s'étonne qu'il n'en ait pas résulté de baisses à la consommation. Pourquoi, seules, les hausses auraient-elles des effets ? Pourquoi isoler le cas du pétrole ?

Précisons encore. L'augmentation du pétrole, en octobre, est de 3,5 %. Or les grandes compagnies pétrolières reconnaissent, pour le premier semestre de 1974, par rapport à celui de 1973, des surprofits bien supérieurs : Compagnie Française des Pétroles : + 14 % (sans compter la plus-value des stocks détenus lors de la hausse des prix de vente, au début de l'année) ; Gulf : + 50 % ; Esso : + 53 % ; Mobil : + 84 % ; Texaco : + 98 % ; B.P. : + 276 %. Ces chiffres n'impressionnent nullement les bonnes âmes qui accusent « les Arabes » de vouloir « nous étrangler », de « disposer de notre destin ».

Faut-il rappeler, enfin, que les mêmes compagnies bénéficient de subventions et d'avantages fiscaux époustoufflants compensés par le commun des contribuables, que sur un litre de pétrole, 28,3 % du prix revient au pays producteur, contre 34,7 % aux compagnies et 37 % à l'Etat français ?

Le fonds du problème, c'est que les pays producteurs de pétrole mettent en cause la suprématie séculaire des grandes firmes impérialistes et des Etats qui les soutiennent, sur la moitié « sous-développée » du monde. Ce n'est d'ailleurs qu'un début, car la décolonisation s'inscrit désormais clairement au calendrier de l'Histoire. Les peuples opprimés conquièrent non seulement une indépendance formelle, encore favorable aux anciens colonisateurs, mais la maîtrise réelle de leurs richesses naturelles, et donc de leur destin. C'est justement parce que ces richesses sont importantes qu'ils ont été victimes de la convoitise et de la domination étrangères.

Certes, nous n'éprouvons guère de sympathie pour certains leaders arabes. Mais pas davantage pour ceux qui les ont mis en place, qu'ils ont longtemps servi et servent encore, plus ou moins. Si les fonds tirés par eux du pétrole étaient investis, non dans leur propre pays, mais en « Occident », ces capitaux auraient exactement les mêmes fonctions que ceux qui proviennent actuellement de la même source. Mais on ne peut porter un jugement général — comme le font pourtant la quasi-totalité des commentateurs — sur l'ensemble des pays riches en pétrole (pas tous arabes, d'ailleurs), qui ont des régimes politiques différents, parfois opposés.

Il faut bien l'admettre : le temps approche où ce monde que l'on dit « tiers » ne sera plus le fournisseur taillable et corvéable à merci de matières premières bénéficiant à d'autres. Pris de panique, les profiteurs de ce système périmé tentent de nous mobiliser pour la défense de leurs intérêts. C'est des peuples, quant à nous, que nous nous sentons solidaires.

La lutte qui s'engage sera longue et ardue. Elle est, pour les antiracistes conséquents, fondamentale. Nous ne faiblirons pas dans notre volonté de justice, de clarté, de fraternité humaine.

Albert LEVY.

Pas de racisme
dans le sport

NON AUX SPRINGBOKS

Alors que, de plus en plus, l'Afrique du Sud se voit isolée dans tous les domaines, le soutien aux racistes va-t-il une nouvelle fois venir de France, sur le terrain sportif ? La présence à Paris d'athlètes sud-africains, en juin dernier, a pourtant créé de sérieux remous. Mais, comme la Fédération d'athlétisme, la Fédération française de rugby s'obstine. Après avoir vu leurs journées annulées, l'an dernier en Nouvelle-Zélande, et cette année en Italie (où ils devaient venir en octobre), les Springboks sont invités pour un mois en France. Neuf matches sont prévus, dont le premier, le 6 novembre, à Nice, ville jumelée, on le sait, avec Le Cap, les autres à Lyon, Agen, Tarbes, Clermont-Ferrand, Toulouse, Angoulême, Paris et Reims.

La population d'Afrique du Sud compte 82 % de non-Blancs. Mais, bien entendu, l'équipe des Springboks ne compte que des Blancs, puisque le sport, comme toute la vie dans ce pays, est placé sous le signe de l'apartheid. Les règles les plus élémentaires de la sélection et de la compétition sont délibérément bafouées, puisque Noirs et Blancs ne sont jamais confrontés, ne jouent pas ensemble. Jusque sur les grands des stades, la ségrégation est totale.

Les organismes officiels français, animés par des motifs politiques inavouables, seront-ils les derniers à cautionner ce système, ignoble au plan humain, inadmissible au plan sportif ?

Pour mettre fin à ce scandale, le M.R.A.P. demande que la tournée des Springboks soit annulée. Déjà, il s'est adressé à la Fédération de rugby, à M. Mazeaud, secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, à toutes les autorités concernées. Il invite les antiracistes, en premier lieu les sportifs, à intervenir activement pour que cesse le soutien coupable de quelques dirigeants au régime d'apartheid condamné par la communauté internationale. Pour le renom et l'honneur de la France, non aux Springboks !

afrique australe

La révolte des « pieds-noirs » du Mozambique s'est éteinte en septembre à Lourenço-Marques, endeillée par les provocations des racistes les plus déterminés, qui ont fait plusieurs dizaines de morts et des centaines de blessés.

Soutenus par l'espoir que l'Afrique du Sud et la Rhodésie leur viendraient rapidement en aide, les rebelles avaient joué leur dernière carte. Des informations sûres annonçaient la mobilisation de commandos de mercenaires prêts à intervenir aux frontières de l'Afrique du Sud et du Malawi.

Mais ni l'Afrique du Sud, ni la Rhodésie voisine n'ont bougé. Les autorités sud-africaines se sont même montrées désireuses d'établir des relations avec le gouvernement provisoire mozambiquais ; trop d'investissements étaient en jeu. La Rhodésie, quant à elle, n'a pas pris le risque d'aggraver son isolement.

Cette prudence des gouvernements racistes d'Afrique australe doit-elle être interprétée comme une victoire de la pression internationale ? Le secrétaire général de l'O.N.U., M. Kurt Waldheim, notait au mois d'août, dans son rapport pour la 29^e session de l'Organisation, que l'effet de cette action internationale « est émoussé par la répugnance des Etats à mettre en vigueur nombre de mesures recommandées par l'O.N.U. » à l'égard de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie. Témoins, les informations publiées dans ces pages...

CONFÉRENCE CONTRE L'APARTHEID

Une Conférence internationale des Organisations non-gouvernementales contre l'apartheid et le colonialisme en Afrique s'est tenue à Genève, au Palais des Nations, du 2 au 5 septembre. 300 délégués et invités y ont participé, représentant les mouvements de libération d'Afrique du Sud, du Zimbabwe (Rhodésie), de Namibie, et des colonies portugaises, 45 organisations internationales, plusieurs dizaines d'organisations nationales de 21 pays, ainsi que des organismes intergouvernementaux de l'O.N.U., et une trentaine de gouvernements. Le M.R.A.P., qui est, depuis peu, doté du statut consultatif auprès des Nations Unies, avait délégué son secrétaire général, Albert Lévy (1).

Les débats en assemblée plénière et dans les commissions, les résolutions adoptées ont souligné la volonté unanime des participants de renforcer leur action, et de la coordonner, pour aboutir à l'élimination de l'apartheid et du colonialisme en Afrique, conformément aux résolutions de l'O.N.U.

Alors que les Nations Unies reconnaissent les mouvements de libération comme des porte-parole authentiques des peuples concernés, les sanctions décidées ou recommandées contre les régimes racistes ne sont pas appliqués par un certain nombre de pays. Les investissements en Afrique du Sud, par des sociétés américaines, britanniques, françaises, ouest-allemandes, japonaises, suisses, ainsi que les prêts, les échanges commerciaux, assurent au régime d'apartheid sa base matérielle, et constituent pour lui l'encouragement le plus décisif.

La Conférence a mis l'accent sur le fait

que la France est le plus important fournisseur en armes de l'Afrique du Sud, que la R.F.A. aide les maîtres racistes de Prétoria à développer une force de frappe nucléaire, que 300 sociétés et 6 000 agences américaines contribuent aux relations économiques et militaires entre les U.S.A. et l'Afrique australe ; elle s'est élevée contre les manœuvres navales combinées anglo-sud-africaines, qui se déroulaient au même moment.

Les résolutions préconisent des mesures très diverses pour faire face à la propagande sud-africaine, pour le soutien des mouvements de libération, la solidarité avec les peuples opprimés. Le M.R.A.P., pour sa part, s'emploiera à les mettre en œuvre, par tous les moyens possibles.

Le 30 septembre, une délégation des organisations françaises ayant participé à la Conférence de Genève a été reçue au ministère des Affaires étrangères. Le M.R.A.P. était représenté par Albert Lévy,

(1) Les autres délégués français étaient Mmes Gastaud et Lacrosse (Comité de soutien à la lutte des peuples des colonies portugaises), Mme Mathiot et M^e de Félice (Comité contre l'apartheid), M^e Bouvier-Ajam (Association internationale des juristes démocrates), MM. Raymond Guyot, sénateur (P.C.F.), Jean-Louis David (C.G.T.), Bernard Fell (Front Progressiste), Georges Pellet (Mouvement de la Paix).



En se confirmant, la marche à l'indépendance des colonies portugaises bouleverse les équilibres instables établis en Afrique. Au sud du continent particulièrement, « l'Afrique blanche » est repoussée dans son ghetto.

Mais, au sud de l'Angola, un pays tout entier n'a encore droit qu'au nom de territoire : la Namibie, annexée, colonisée par l'Afrique du Sud, poursuit sa lutte pour l'indépendance.

C'est ce que sont venus rappeler à la France les délégués du mouvement de libération namibien, la S.W.A.P.O., accueillis par le M.R.A.P. à Paris du 11 au 13 septembre.

NOTRE lutte a un objectif bien défini, ont répété à tous ceux qu'ils ont rencontrés (1) Peter Katjavivi, représentant de la S.W.A.P.O. à Londres et Michel Mujongo, vice-président par intérim. Elle n'est pas seulement dirigée contre l'apartheid ou le racisme, mais d'abord contre l'occupation étrangère. »

Colonisé par les Allemands depuis 1884, le Sud-Ouest Africain d'alors fut remis à l'Afrique du Sud après la première guerre mondiale. En 1966, cependant, ce mandat était retiré à l'Afrique du Sud par les Nations Unies. Confirmée en 1971 par la Cour internationale de justice de La Haye, cette décision n'a toujours pas été reconnue dans les faits par les Sud-Africains. Ni par la France, qui poursuit ses affaires en Namibie par l'intermédiaire du gouvernement de Prétoria (2).

« Maintenant, notre libération ne peut plus être obtenue que par le peuple namibien lui-même », ont expliqué les délégués de la S.W.A.P.O. La lutte est engagée, comme pour toute colonie qui se libère, sur trois fronts : militaire, politique, international.

NAMIBIE

La lutte d'un pays occupé

Pour un million et demi d'Africains, il y a officiellement 90.000 blancs en Namibie, dont un tiers sont allemands (le parti nazi est toujours organisé à Windhoek, « capitale » de la Namibie). Mais c'est une armée composée uniquement de Sud-Africains (des noirs et des métis d'Afrique du Sud ont été recrutés depuis que les opérations se sont faites plus meurtrières) qui réprime la guérilla namibienne avec les armements les plus modernes fournis par les pays de l'O.T.A.N., les hélicoptères français (Puma, Alouette, Super Frelon) complétant l'arsenal.

Politiquement implantée chez les travailleurs, dans la jeunesse, les communautés religieuses et jusque dans le moindre village, la S.W.A.P.O. est un parti qui n'existe pas aux yeux des Sud-Africains puisque le droit de s'organiser politiquement n'est pas reconnu aux Noirs. Mais la violence de la répression exercée sur les leaders du mouvement de libération et sur ceux qui le soutiennent démontre, a contrario, l'influence grandissante de la S.W.A.P.O. sur les masses namibiennes. On estime à plusieurs centaines le nombre de prisonniers politiques

qui — quand ils sont jugés, ce qui demeure exceptionnel — sont déférés devant les tribunaux coutumiers et soumis aux pires châtiments corporels.

Evocant la possibilité pour la Namibie de devenir un pays libre « dont les habitants ne seront plus définis par la couleur de leur peau et où l'exploitation de l'homme par l'homme sera détruite », les délégués de la S.W.A.P.O. ont insisté pour que le peuple français fasse pression auprès du gouvernement afin qu'il reconnaisse les décisions des Nations Unies sur le sort de la Namibie, qu'il cesse ses livraisons d'armes et ses relations industrielles et commerciales avec l'Afrique du Sud et qu'il apporte toute contribution à la libération du peuple namibien.

(1) Outre les représentants du M.R.A.P. et la presse, la délégation de la S.W.A.P.O. a rencontré les partis socialistes, communistes, radicaux de gauche, les syndicats C.G.T. et C.F.D.T., le Mouvement de la jeunesse communiste et les parlementaires du groupe communiste à l'Assemblée nationale, le Mouvement de la Paix, ainsi qu'un représentant du ministère des Affaires étrangères.

(2) D'importantes sociétés françaises ont investi en Namibie (Aquitaine des Pétroles, Penarroya (Le Nickel), Total, Crédit Commercial de France, Crédit Lyonnais, Banque de l'Indochine, etc.). Deux consulats français ont été ouverts en Namibie en 1973.



Les armes européennes saisies à l'armée sud-africaine par les combattants de la S.W.A.P.O. exposées au cours d'une réunion des Nations unies.



Photo T.O.P.

Pierre Vielhescaze.

Une reprise :

“Ta vue me dérange, Hotnot”

Jouée au Théâtre de l'Ouest Parisien en 1971, sous le patronage du M.R.A.P., « Ta vue me dérange, Hotnot » est une pièce sur l'apartheid, dont l'engagement mérite toute notre attention (1).

Son metteur en scène d'alors, Pierre Vielhescaze, la monte aujourd'hui sous une forme différente. Il nous explique pourquoi.

« C'EST une version différente de « Ta vue me dérange, Hotnot » qui sera présentée dans une mise en scène nouvelle au Théâtre Jean Vilar de Surresnes (2).

Cette quatrième version de la pièce d'Athold Fugard est la suite d'une longue quête sur les rouages du racisme. On présente aux spectateurs la manière dont deux êtres que tout appelait à cohabiter entretiennent des rapports racistes dans un environnement politique, social, économique précis.

Cette version nouvelle est interprétée par deux acteurs blancs qui jouent le rôle de métis. (En Afrique du Sud, en effet, le racisme vis-à-vis des métis, ou même des Indiens, est très grand de la part du gouvernement de Johannesburg.) Leur mère est noire, c'est l'Afrique, mère commune aux noirs et aux blancs.

Athold Fugard lui-même, bien que blanc, fut emprisonné dans son pays, puis assigné à résidence pendant des années pour ses convictions libérales et ses amitiés avec les intellectuels africains.

La première version présentait un noir et un métis (3). Le problème devient plus complexe avec deux métis, la complexité des rapports de peau différente se doublant d'une différence de conscience politique à l'environnement social. L'un des deux hommes tente de passer dans le monde des blancs, oppresseurs. C'est une lâcheté vis-à-vis de sa condition, qui se résout dans la fuite. L'autre adopte une autre démarche.

Politiquement, il appartient au monde opprimé, d'où sa révolte. Leur évolution s'explique par rapport à la manière dont ils ont été socialement et même culturellement élevés. Ils ont gardé deux images différentes de leur mère, de leur jeunesse.

La première version de la pièce présentait un monde réaliste (le monde de la « seconde consommation » du tiers monde). Quand le blanc a utilisé son frigidaire, il le donne au noir. Mais celui-ci n'a pas l'électricité. De même la machine à coudre lui servira de table.

Dans la quatrième version, j'ai voulu me détacher de cet aspect, plaisant, mais qui n'aidait pas suffisamment au décortiquage du cheminement psychologique des personnages. Le texte de la pièce reste le même, mais raccourci à 1 heure 45, au lieu de 2 heures 30. Il vise à plus de simplicité pour un plus grand approfondissement des rapports psychologiques.

Car les lois racistes d'Afrique du Sud ont aussi leur aspect psychologique. L'apartheid est un système d'Etat. Un noir ne peut pas avoir une femme blanche, il ne peut pas devenir ouvrier spécialisé : des fonctions de gardien, de jardinier lui sont réservées.

Ce nouveau spectacle est une dénonciation plus générale du racisme. Une distance est prise vis-à-vis du réalisme et de l'histoire. Finalement, on présente un racisme plus quotidien, « un racisme de palier qui naît des intérêts divergents et d'un système de division ».

Pierre VIELHESCAZE.
(Propos recueillis par
Jean-Claude ANTOK).

(1) Voir « Droit et Liberté » de janvier 1971.
(2) 30 et 31 octobre : 1, 6, 7, 8, 13, 14, 15 et 16 novembre à 21 heures. Pierre Vielhescaze a l'intention de jouer « Ta vue me dérange Hotnot » ensuite en Tunisie et au Maghreb. Puis à Paris au Théâtre Essalon (près du Café de la Gare), en décembre 1974 et janvier 1975.
(3) Yvan Labejof était l'interprète noir de la pièce jouée au T.O.P.

AU FIL...

■ En Afrique du Sud, le 25 septembre, des chiens policiers ont été lâchés contre les manifestants noirs et indiens de Durban et Petersburg, qui célébraient la victoire du F.R.E.L.I.M.O. au Mozambique. Plusieurs dizaines de personnes ont été blessées et plusieurs autres atterrées.

■ 58 ans de monarchie de droit de divin, un régime moyenâgeux caractérisé par les pires inégalités, d'importants mouvements sociaux et le soulèvement de l'armée ces derniers mois sont finalement venus à bout de l'empereur d'Ethiopie, Haïlé Sélassié, déposé par le Comité de coordination militaire, qui peu à peu s'était emparé du pouvoir effectif. La succession ne s'annonce pas facile compte tenu de l'ampleur de la crise sociale interne et du nombre de problèmes épineux, tel celui de l'Erythrée, qui tissent l'avenir de l'Ethiopie.

■ L'avenir du Sahara espagnol a donné lieu à de nouvelles controverses entre le Maroc et l'Espagne. Tandis que celle-ci propose un référendum sur l'autodétermination, dont les conditions sont encore imprécises, le roi Hassan II a déclaré vouloir s'en remettre à la Cour internationale de justice de La Haye pour faire valoir « les titres de propriété » du Maroc.

■ Angela Davis a annoncé à San Francisco la formation d'un nouveau mouvement de gauche américain : « l'Alliance nationale contre le racisme et la répression politique ».

■ L'ancien ministre de la Défense israélien, Moshe Dayan, s'est rendu en Afrique du Sud pour une tournée au cours de laquelle il a participé à une collecte de fonds pour l'Appel juif unifié et visité les forces armées sud-africaines. Le général Dayan a souligné à son retour qu'il était urgent de renforcer les liens entre Jérusalem et Pretoria, face à l'offensive arabe...

■ Suffit-il de réduire la natalité pour résoudre les problèmes du sous-développement ? La question a été âprement discutée à Bucarest, lors de la Conférence mondiale sur la population organisée au mois d'août sous l'égide de l'O.N.U. Les questions du colonialisme et de l'attitude des pays développés ne sont pas restées étrangères au débat.

DES JOURS

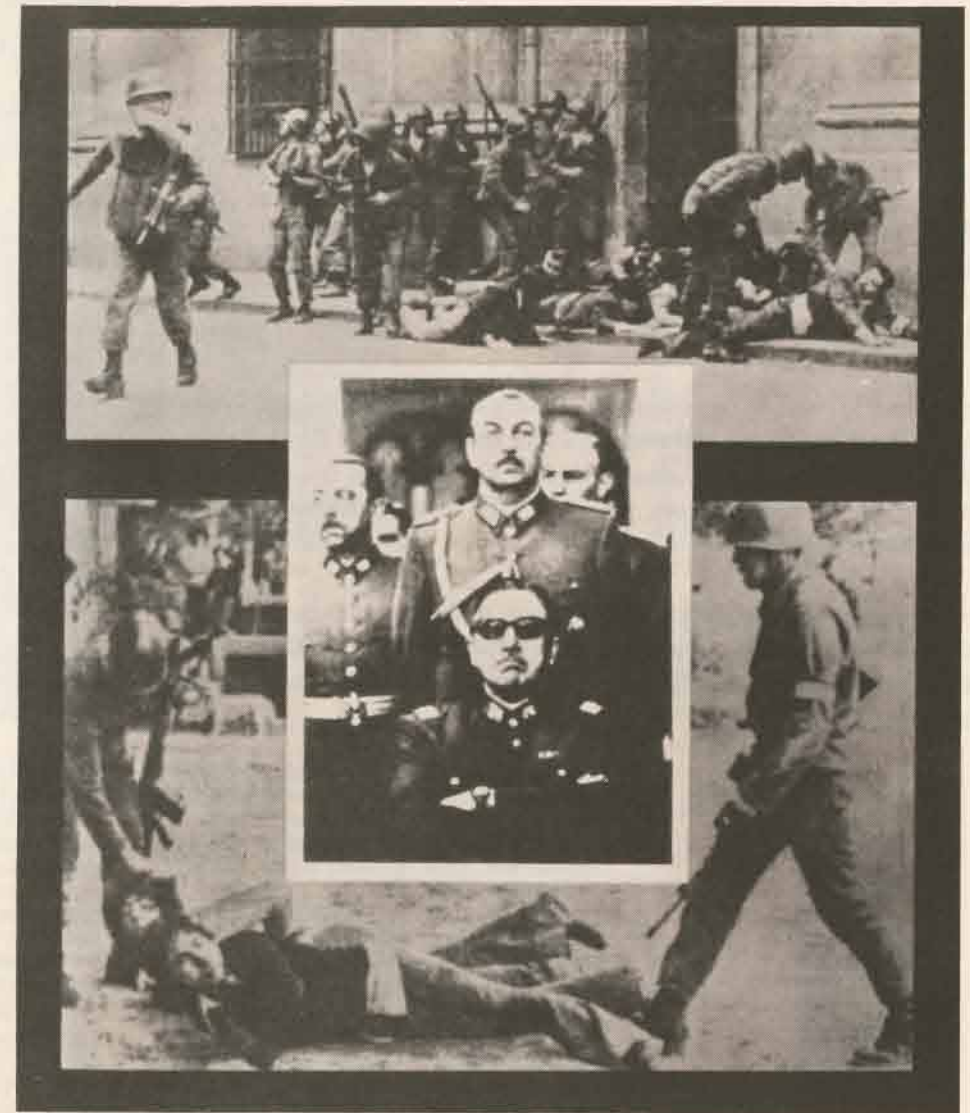


Photo ADN-ZB

Piégés au CHILI

des étrangers témoignent

Alors qu'à l'occasion du premier anniversaire du coup d'Etat fasciste au Chili, les démocrates du monde entier marquaient une intense solidarité au peuple chilien, un premier bilan de l'année de terreur était publié par la Commission internationale d'Enquête sur les crimes de la junte militaire au Chili : 30 000 morts, des dizaines de milliers de prisonniers (21 000 arrestations pour les seuls mois de juillet et août dernier), la misère la plus atroce pour le peuple confronté au chômage et à une inflation dramatique.

Dans le même temps, le président des Etats-Unis, Gerald Ford, reconnaissait que la C.I.A. avait investi des millions de dollars au Chili de 1970 à 1972, finançant (avec l'aide des grandes compagnies américaines) journaux et partis de la réaction, préparant le terrain au coup d'Etat militaire du général Pinochet.

Avec ce dossier, nous abordons un aspect moins connu du fascisme chilien : la xénophobie mise au service de la lutte politique. Ces témoignages d'étrangers piégés au Chili lors du coup d'Etat nous concernent très directement.

Premier témoignage : celui d'un médecin uruguayen. On ne se retrouve pas dans le Chili d'Allende par hasard. Ce sont des raisons économiques et politiques qui l'ont amené à s'y installer. Il précise :

— « ... La gauche unie, malgré tous ses efforts, n'a pas remporté les élections de novembre 1970 en Uruguay. Il devenait clair que l'avenir n'allait pas être rose. Déjà à cette époque, le pays était ravagé par des problèmes économiques d'une extrême gravité. Au Chili s'ouvraient de bonnes perspectives de travail et d'avenir... Nous nous intéressions de très près à l'expérience chilienne, et à son gouvernement d'Unité populaire. Il nous semblait que ça valait la peine d'y aller et d'apporter sa participation.

Je suis arrivé au Chili en juin 1972. Là, j'ai été le témoin d'une expérience tout à fait nouvelle. C'était un peu, pour moi qui débarquait de l'Uruguay, le monde à l'envers. La gauche gouvernait et la droite était dans l'opposition !

Il y avait d'un côté le gouvernement Allende, l'Unité populaire, les partis qui la constituaient, la Centrale des travailleurs : partis et organisations réalisaient un travail surhumain de « conscientisation », essayaient de montrer aux gens ce qu'était le changement souhaité ; et insistaient pour dire que ce changement, l'Unité populaire le désirait par la voie pacifique. C'était une constante dans la propagande de l'Unité populaire, ainsi



que la dénonciation des entreprises monopolistes et du contrôle des Yanquis sur ces entreprises...

De l'autre côté, la droite était constamment en train de conspirer. Le « sabotage » se faisait à toutes les échelles, depuis le sabotage technique dans les mines de cuivre jusqu'au sabotage de la petite vieille tapant sur sa casserole, dans la rue.

Mais pour moi, il ne faisait aucun doute que c'était l'Unité populaire qui était en train de gagner la partie, grâce à sa large base sociale qui lui donnait une assise, et grâce aussi à l'appui des « rotos chilenos » (la classe sociale la plus pauvre). L'importante politisation du peuple était extrêmement intéressante, elle se traduisait en termes politiques parfaitement compris... C'est ainsi que l'U.P. gagnait des positions, développait son influence.

La bataille économique se concrétisait par la nationalisation des mines de cuivre, des banques, des grandes entreprises, des industries métallurgiques... Là aussi, l'Unité populaire était en train de gagner.

Néanmoins, une chose a rapidement attiré mon attention : l'Unité populaire n'avait pas mis de son côté les couches moyennes de la population. De toute façon, il n'était pas question de compter sur la grande bourgeoisie (qui était en train de se faire exproprier). Mais les petits commerçants, les petits entrepreneurs, les professions libérales ont com-



Carlos Altamirano, secrétaire général du Parti socialiste chilien, à la Commission internationale d'enquête sur les crimes de la junte militaire au Chili.

mencé aussi à s'opposer à l'U.P. Les raisons, je suppose qu'elles devaient être nombreuses : la propagande de droite les inquiétait ; les mesures économiques du gouvernement contre les grandes entreprises les préoccupaient parce qu'ils pensaient (par un raisonnement typiquement petit bourgeois) que ces mesures d'expropriation les concerneraient un jour aussi. C'est pour cela que l'U.P. insistait beaucoup pour dire que sa lutte n'était pas dirigée contre les classes moyennes, mais qu'au contraire, elle avait élaboré tout un plan de développement, pour les petites industries et les petits commerces, appuyé par les banques étatisées.

A droite, la xénophobie était monnaie courante

— En tant que médecin, avez-vous rencontré des problèmes particuliers ?

— J'ai remarqué une certaine hostilité de la part du milieu médical en place, vis-à-vis des étrangers. Et surtout vis-à-vis des Uruguayens, fort nombreux, à

cause des persécutions dans notre pays. Parmi les Uruguayens réfugiés au Chili il y avait des Tupamaros. En conséquence de quoi, la bourgeoisie chilienne faisait tout un travail « d'identification propagandiste » du genre : « Uruguayen = Tupamaros, Tupamaros = guérilleros. Ils viennent aider l'U.P. à lutter contre les Chiliens. » C'était plus ou moins le ton de la campagne de dénigrement. Contre les Boliviens qui arrivaient en grand nombre, l'argument principal, en ce qui concerne les médecins boliviens, était leur prétendu bas niveau professionnel.

La xénophobie était monnaie courante de la part de la réaction, et l'antisémitisme aussi. C'est ainsi qu'un mois avant le coup d'Etat, « Tribuna », un journal de Santiago, centrait son éditorial sur les juifs communistes membre de l'U.P. (c'est un fait bien connu que parmi les économistes dont s'entourait Allende, il y avait un certain nombre de juifs). L'éditorial mettait l'accent sur le danger des juifs marxistes et parlait de les exterminer. Cela a été écrit un mois environ avant le coup d'Etat.

— Nous en arrivons au coup d'Etat. Les étrangers ont aussitôt été visés par la répression...

— Au Chili, à ce moment-là, il y avait de dix à quinze mille réfugiés des pays sud-américains. Du Brésil surtout, d'Uruguay, de Bolivie... Une campagne de dénigrement a déferlé contre eux, préparée de longue date, car elle n'aurait pas été aussi bien menée s'il avait fallu l'improviser à la dernière minute.



Nous avons demandé pourquoi on nous retardait autant. Ils nous répondirent que nous n'étions pas prisonniers mais que nous allions être interrogés. C'est alors que j'ai essayé de faire ressortir mes titres de bonne honorabilité, médecin et au surplus professeur à l'université de la ville. Mais je me rendis aussitôt compte que c'était cela justement qui m'enfonçait. Etre à la fois médecin, enseignant et Uruguayen m'était préjudiciable. Un peu plus tard nous entendîmes le bruit d'une fusillade qui dura plusieurs heures... On nous expédia dans le secteur de la prison, puis on nous conduisit à la base navale de Talcaoano, à Concepción.

Là, nous fûmes enfermés dans le froid, en plein hiver, exposés aux intempéries du bord de mer. Enfin on nous mena à l'île Quiriquina, au centre de la baie de Talcaoano. Personnellement, je fus emprisonné jusqu'au samedi 15 septembre.

Quand je fus libéré, les autorités militaires responsables de l'université de Concepción me remirent une carte stipulant mon renvoi en tant qu'étranger et communiste, il y était inscrit en toutes lettres que j'étais dangereux pour la sécurité de l'établissement.

Quand ils m'arrêtèrent et que je fus interrogé, l'officier de police avait une fiche me concernant, où j'ai pu incidemment lire qu'on avait inscrit, en plus de mon identité : « on pense qu'il a pu appartenir au mouvement tupamaros ». On ne m'avait jamais interrogé avant. Je n'avais jamais fait la moindre déclaration à la police. Néanmoins, eux, et pour leur propre compte, pensaient que j'étais tupamaros. Et tout le long de mon interrogatoire l'officier de police n'avait qu'une préoccupation : savoir si j'étais tupamaros, et depuis quand. Evidemment, j'ai toujours nié. Mais ce qui m'a le plus frappé, c'est que cette fiche avait été remplie dès mon arrivée au Chili. En pleine Union populaire, la police fonctionnait de manière complètement indépendante. Elle continuait à être la police de toujours. Pour la police chilienne, n'importe quel Uruguayen entrant dans le pays était soupçonné d'être un Tupamaros.

Sa femme, qui participe à l'entretien, intervient à son tour :

— Je pensais, au début, que les militaires voulaient simplement contrôler la situation, savoir qui nous étions, ce que nous faisons, etc. Mais je me suis rendue compte qu'en fait, il ne s'agissait pas exactement de cela. Dans la marine militaire on pouvait remarquer un sentiment extrêmement accentué contre les étrangers. Il existait une véritable xénophobie qui était véhiculée par la propagande, la radio, l'attitude des officiels. Ils insistaient très fortement sur « ces étrangers communistes qui sont venus au Chili pour détruire le pays. Ces étrangers qui ont profité du marxisme pour voler le peuple chilien. A cause d'eux, des Chi-

liens ont dû émigrer ». La propagande était toujours faite sur ce ton.

— Un jour, poursuit le mari, un de mes amis, qui n'a pas été détenu, s'est vu réclamer ses papiers dans la rue par un gradé. Tout en examinant les papiers le militaire s'est livré à une sorte de drame théâtral : « Alors vous êtes Uruguayen ? Tupamaros ? Vient au Chili pour retirer le pain de la bouche des Chiliens », disait-il en prenant les passants à témoin, et d'ajouter : « Et où travaillez-vous ? » Mon ami a donné l'adresse d'une entreprise de construction très importante. Alors il s'est exclamé : « Regardez, les meilleurs postes ce sont les communistes qui les détiennent, et les Chiliens, eux, n'ont pas accès à ces postes là. »

Tous les jours c'était comme ça. A la fin nous étions complètement désespérés nous ne savions pas comment faire, ni où aller. C'était encore pire que d'être emprisonné. Une sensation d'insécurité, de danger permanent. Nous nous attendions à un mauvais coup sans savoir de quel côté il allait tomber.

Héberger un étranger était extrêmement dangereux

La femme prend le relai de son mari :
— J'ai une amie uruguayenne dont le mari était en prison. Cinq fois de suite, ils se sont rendus chez elle pour tout fouiller. La cinquième fois, rien qu'en entendant la sonnette, la femme et les enfants ont attrapé une crise de nerfs. C'était ce qu'ils recherchaient.

Il faut signaler que ce qui s'est passé à Concepción n'a que peu de chose à voir avec ce qui a eu lieu dans le reste du Chili. Nos conditions étaient « douces » par rapport à ce qui se déroulait ailleurs. A Santiago, nombreux furent ceux qui ont été fusillés. Nous connaissons le cas d'un groupe de Brésiliens ainsi assassinés. A Concepción, ils fusillèrent quatre étudiants équatoriens. Ils avaient soi-disant tenté de s'enfuir. Deux d'entre eux furent découverts près d'un arbre, le corps criblé de balles, les deux autres flottaient dans le Rio, où on les avait jetés.

Mais il faut que ce soit bien clair, ces crimes ont été le fait des militaires et de quelques secteurs de la droite. Les militants et les sympathisants de l'Unité populaire, mais aussi des tas de gens qui ne faisaient pas de politique, furent extraordinairement solidaires des étrangers victimes de la répression, et nombre d'entre eux n'hésitaient pas à prendre des risques. C'est le cas d'un ami qui nous



Salvador Allende, le président assassiné.

a hébergés. Il pouvait être dénoncé. Il était extrêmement dangereux d'héberger un étranger. Ce qu'on peut dire c'est que le peuple dans sa plus grande majorité, bien qu'ayant peur, se montrait solidaire.

— Les Chiliens à ce moment-là étaient-ils informés du vaste mouvement de solidarité qui se déclenchait un peu partout ?

— Oui, ils l'étaient. Mais la junte présentait ces mouvements de solidarité comme une manœuvre du communisme international contre la junte qui voulait reconstruire le Chili. La propagande à Concepción disait : « Aucun des peuples opprimés par les marxistes n'a pu se libérer, ni les Russes, ni les Polonais, ni les Tchèques ne l'ont pu ; le Chili, lui, a pu le faire... »

Vingt-quatre heures pour quitter le pays

La jeune femme qui nous parle est colombienne. Elle s'exprime d'une voix basse, égale. Mais de temps en temps, elle tourne la tête pour dissimuler son émotion. Son mari est chilien. Ils se sont rencontrés dans la maison de la culture de Quito en Equateur lors d'une tournée avec une troupe de jeunes poètes. Retour ensemble, en Colombie. Activités en commun... Triomphe de Salvador Allende. Ils décident de retourner au Chili et de travailler pour l'Union populaire...

— Aussitôt arrivés au Chili, nous avons commencé par observer ce qui se pratiquait sur le plan culturel. Il se formait à l'époque des compagnies théâtrales au sein des entreprises. Nous nous sommes occupés, pour notre part, des travailleurs des mines d'El Teniente (l'une des mines souterraines les plus grandes du monde). La troupe était composée de travailleurs, fils de travailleurs et femmes de travailleurs d'El Teniente. Nous avons parcouru toutes les zones campagnardes de la province où est située la mine. Toujours avec cette troupe, nous nous sommes produits à Santiago, ensuite au nord du Chili et à la mine de Chuquicamata, invités par les camarades mineurs. Sur ces entrefaites s'est produit le « golpe ». A partir de là, tout a disparu : destruction des livres, des affiches... Gustavo, mon mari, a été jeté en prison et moi expulsée du pays.

— Il est resté combien de temps en prison ?

— Deux mois et un jour. Moi je fus emprisonnée à mon domicile. Ce furent les Nations unies qui s'occupèrent de nous. Elles réussirent à imposer le respect des droits qui consistaient dans mon cas à ne pas séparer les familles.

— C'est-à-dire que votre mari a pu sortir de prison parce que vous-même êtes étrangère ?

— Oui. Il a été relâché sous la condition expresse de quitter le pays dans les vingt-quatre heures. C'est le temps qu'il nous a fallu pour nous retrouver hors du Chili.

Jusqu'alors, personne au Chili ne m'avait fait ressentir que j'étais étrangère. Personne. Ce fut la junte qui commença à faire campagne contre les étrangers deux mois environ avant le coup d'Etat.

noncer les étrangers, de dire où ils étaient, où ils se cachaient, parce qu'ils représentaient un danger pour la patrie. La maison où j'étais a été fouillée au moins trois fois. Ils n'ont pas réussi à nous y trouver. La première semaine après le « golpe », il était encore possible de se réfugier dans une ambassade. Mais plus après, car toutes les ambassades étaient encerclées. Seule l'intervention des Nations unies a contraint les militaires à tenir compte de l'opinion internationale.

Au sud du Chili, la situation était différente. Le jour même du « golpe », mon propre frère, médecin, a été assassiné. On l'a expulsé de l'hôpital non pour le jeter en prison, mais pour l'exécuter en place publique.

Un jeune Paraguayen, physiquement amoindri après tout ce qu'il vient de subir, nous apporte son témoignage. Son père est toujours en prison au Paraguay. Il est l'un des plus vieux prisonniers d'Amérique latine, comptant à son actif dix-sept ans de prison !

— J'ai d'abord été expulsé du Paraguay pour raison familiale. Je suis donc entré en Argentine en 1958. J'avais alors dix-sept ans... Expulsé d'Argentine, j'ai été accueilli par le Chili en 1972.

Au Chili, je travaillais comme professeur à l'Institut de recherches marxistes.

Chaque quartier, chaque maison étaient fouillés

Nous entrons en conversation avec un jeune Equatorien arrivé en France avec son amie, Equatorienne elle aussi. En tant que responsable étudiant, il a déjà connu la prison en Equateur. Recherché, il a demandé l'asile politique au Chili.

— Il y a eu une campagne préparée de longue date, bien avant le coup d'Etat. « Les étrangers sont venus pour tuer les Chiliens », disait-on très sérieusement. La première tactique a consisté pour la junte à s'emparer des dirigeants de l'U.P. La seconde à « s'occuper » des étrangers. Il était demandé par les autorités de dé-

Je travaillais normalement et gagnais normalement ma vie comme un quelconque autre individu jusqu'au coup d'Etat du 11 septembre. Alors commença la persécution de tous les étrangers, sans distinction politique, y compris les étrangers qui vivaient dans le pays depuis trente ans ! La persécution fut terrible, elle nous rappelait l'hitlérisme, quand les Juifs servaient de cible. Nous devions nous cacher. Il nous fallait même tâcher de dissimuler notre propre accent, de façon à donner l'impression d'être chilien, parce qu'il pouvait arriver que la population elle-même dénonce les étrangers ; la campagne de dénigrement diffusée par la radio et la télévision était terrible. On disait que les étrangers allaient tuer les Chiliens et qu'il fallait par conséquent les dénoncer sans hésitation.

Beaucoup d'étrangers furent assassinés. Désespérés, on essayait de se rendre à la Croix-Rouge. Les fouilles étaient faites quartier par quartier, maison par maison. Les fascistes jetaient des tracts par avion : « Chiliens, dénonce les étrangers qui viennent te tuer. » Dès six heures du matin, il nous fallait sortir dans la rue, car pendant la journée les militaires rentraient dans les maisons et arrêtaient les gens. On marchait jusqu'au couvre-feu. »

Charles FUTERMAN.



...aucune agonie ne nous fera mourir. pablo neruda.

Photo J.-M. Del Moral

ÊTRE JUIF EN IRAK



Mir Basri.

Quelle est la situation actuelle de la communauté juive d'Irak ?

Mir Basri : Les juifs d'Irak sont dans ce pays depuis les Babyloniens, c'est dire qu'ils sont une partie intégrante de leur peuple, le peuple irakien.

Nous parlons le même langage, nous avons les mêmes coutumes que les autres habitants, seule la religion nous différencie.

De tout temps les juifs irakiens ont pris part à la vie sociale, économique et politique de l'Irak. Il y eut des ministres et des députés juifs.

En 1950, à la suite d'une campagne du gouvernement réactionnaire et des milieux colonialistes, les juifs ont dû dans leur majorité quitter leur pays.

Une grande partie de notre communauté est allée à Londres, au Canada, en Australie, aux Etats-Unis et même en France ; j'ai des parents à Paris.

Aujourd'hui notre communauté se trouve réduite à 500 personnes environ. Nous avons deux synagogues et deux rabbins.

Notre grand rabbin Sasson Khaldoun est mort en 1971, à 93 ans. Il était resté en Irak.

Les juifs sont-ils victimes de discriminations, sur quelque plan que ce soit ?

Mir Basri : En ce qui concerne les droits civiques, nous sommes traités sur un plan d'égalité avec les autres communautés irakiennes (1).

Nous avons des écoles élémentaires, secondaires, dirigées par la communauté, ouvertes aux chrétiens et aux musulmans. Elles seront, cependant, nationalisées comme les autres écoles religieuses, chrétiennes par exemple.

Depuis 1968, les juifs d'Irak, comme les autres citoyens, ont la possibilité d'obtenir un passeport, ils font leur service militaire, etc.

À la suite de la création de l'Etat d'Israël, il y a eu des restrictions, supportables je dois dire, mais aujourd'hui, il n'y en a plus aucune.

Une campagne en France a pris naissance après la pendaison de juifs irakiens...

Mir Basri : Au total, il y eut 29 Irakiens pendus, dont 9 juifs, accusés d'espionnage, il y a de cela cinq ans et demi ou six ans. Il y eut d'autres juifs arrêtés par la suite.

Il y avait à cette époque des conditions spéciales, et les juifs ont eu leur part comme les autres !

Actuellement, il n'y a pas de juifs emprisonnés en Irak, que ce soit pour un motif politique ou criminel.

Y a-t-il une tendance favorable à l'émigration ?

Mir Basri : Non. Il n'y a pas actuellement de courant favorable à l'émigration. Partie intégrante de notre peuple, nous nous sentons ici chez nous.

Participez-vous au mouvement juif universel ?

Mir Basri : La communauté juive d'Irak ne participe pas au judaïsme universel parce qu'actuellement il est difficile de le séparer du sionisme et que, dans sa grande majorité, la communauté juive irakienne est traditionnellement opposée au sionisme.

De plus, nous ne voulons pas que cette participation puisse être interprétée comme un acte de subversion sioniste.

Croyez-vous à la persistance de la communauté juive en Irak ?

Mir Basri : Oui. J'en suis absolument convaincu.

Recueilli par Jacques VARIN, à Bagdad, le 12 juin 1974.

(1) En plus des fêtes chômées officielles, la loi reconnaît à la communauté juive le droit de chômer les jours des fêtes religieuses juives suivants : le Jour de Kippour, les deux jours de la fête des Tabernacles, et les deux jours de la Pâque. (J.V.)

500 000 TZIGANES OUBLIÉS ?

Le 31 juillet dernier, à l'occasion du trentième anniversaire de la liquidation par les nazis du camp des Tziganes d'Auschwitz-Birkenau, une importante et émouvante cérémonie s'est déroulée à Budapest à la mémoire du demi-million de Tziganes, dont 28.000 de nationalité hongroise, disparus dans les chambres à gaz, les fours crématoires ou les fosses communes.

Si la vérité a fini par parvenir jusqu'aux plus sourds concernant le génocide des juifs, il n'en est malheureusement pas de même pour la tentative d'élimination des Tziganes. Et pourtant, l'histoire de leur extermination suivit la même courbe que celle de l'extermination des juifs.

Stérilisation en masse

Dès 1936, des centaines de Tziganes sont internés à Dachau. À la fin de 1937 et en 1938, les rafles ont lieu partout. Le 8 décembre 1938, Himmler signe une ordonnance aux termes de laquelle « tous les Tziganes, sédentarisés ou non, doivent être enregistrés à l'Office central pour la lutte contre le danger tzigane ». Le 17 octobre 1939, Heydrich, sur ordre d'Himmler, publie la loi de fixation, laquelle interdit aux Tziganes de quitter leurs maisons ou lieux de campement. Comme les juifs, les Tziganes doivent bientôt porter des brassards les distinguant des autres, les mettant au ban de la société. C'est un brassard blanc avec une lettre Z de couleur bleue. Le 30 janvier 1940, une conférence tenue à Berlin décide le transfert de 30.000 Tziganes d'Allemagne dans le Gouvernement général de Pologne. Le 6 avril 1940, sur proposition de Paul Reynaud, le président de la République française, Albert Lebrun, signe un décret qui place les nomades français en résidence forcée sous la surveillance de la police et de la gendarmerie. Le 14 août 1940, les emplois officiels sont interdits en Allemagne aux Tziganes et demi-Tziganes. Le 15 octobre 1940, une ordonnance des autorités allemandes d'occupation renforce les mesures d'internement à l'égard des nomades français. Le 11 février 1941, le Quartier Général de la Wehrmacht exclut tous les Tziganes et demi-Tziganes de l'armée. En mars 1941, les nazis entreprennent la stérilisation en masse des Tziganes. Le 20 juin 1941, le ministère de l'Intérieur défend aux Tziganes et demi-Tziganes, même s'ils ont « prédominance de sang allemand », de contracter mariage avec les

Allemands. Le 21 novembre 1941, une ordonnance de Himmler défend aux enfants tziganes de fréquenter les écoles.

Le 14 septembre 1942, Goebbels fait savoir à Thierack que tous les Tziganes doivent être exterminés, sans distinction entre les groupes. Le même jour, les autorités nazies, qui ne doutent pas un seul instant du succès de leur plan d'invasion de l'Angleterre, donnent mission à leurs agents d'établir le nombre de Tziganes vivant en Grande-Bretagne et précisent que cette question doit recevoir « la plus haute priorité ». Le 16 décembre 1942, Himmler signe l'ordre de déportation des Tziganes à Auschwitz. Et le 1^{er} août 1944, un officier SS de ce camp peut écrire après l'envoi de tous les Tziganes à la chambre à gaz : « Mission terminée. Traitement spécial exécuté. »

Un silence criminel

Comment expliquer que pratiquement personne, en dix ans de martyre, n'ait élevé la voix en leur faveur, que presque tout interlocuteur, devant lequel ces faits sont évoqués, réponde invariablement : « Je ne savais pas », que des organismes travaillant depuis de longues années à la connaissance des Tziganes, puissent encore être pris de « doutes » quant à la réalité de ce génocide, que les réalisateurs d'une récente émission de télévision sur le procès de Nuremberg, n'aient pas cru devoir lui réserver la moindre place ?

Déjà dans les camps, certains internés n'avaient pas manqué de remarquer combien les Tziganes étaient tenus à l'écart par leurs propres compagnons d'infortune. A Sachsenhausen, l'un d'eux notait que même lorsqu'il s'agissait de faire la queue devant l'hôpital, les Tziganes étaient toujours contraints de se mettre au dernier rang tandis que les Norvégiens, les Hollandais ou les Allemands étaient en tête. A Buchenwald, un autre relevait que les internés tziganes devaient dormir à la belle étoile et mendier leur nourriture chez les internés français qui vivaient mieux. On est tenté alors de poser la question : si des peuples qui se sont dressés contre l'Allemagne hitlérienne, ont gardé le silence lorsque les « mal-aimés » de l'Occident ont été dirigés vers les camps, n'est-ce pas, pour une grande part, parce qu'eux-mêmes, consciemment ou inconsciemment, avaient fait le terrible choix que dicte le racisme ?

Leulée ROUDA.

AU FIL...

■ M. Giscard d'Estaing a annoncé qu'il se rendra officiellement en Algérie au cours du premier trimestre 1975. Premier chef d'Etat français à se rendre en Algérie depuis la proclamation de l'indépendance en 1962, le Président de la République aura sans doute à discuter un certain nombre de questions délicates — coopération économique et culturelle, situation des travailleurs algériens en France — qui n'ont pas été résolues jusqu'ici à l'honneur de la France.

■ En tournée dans les D.O.M.-T.O.M., le secrétaire d'Etat, M. Olivier Stirn, a été reçu par d'importantes manifestations revendicatives. En Guyane, le 13 septembre, les forces de l'ordre ont violemment réprimé le rassemblement pacifique des travailleurs, tandis qu'à la Réunion, le 24 septembre, le passage de M. Stirn a été ponctué de manifestations et de grèves dans tous les secteurs de la vie du pays.

■ Répondant aux questions des députés, MM. Barel (P.C.) et Le Foll (P.S.U.) sur le jumelage Nice-Le Cap, le ministre de l'Intérieur s'est contenté de répondre qu'une intervention de l'Etat dans ce domaine serait incompatible avec la loi sur la gestion municipale et les libertés communales.

■ Les dirigeants de la communauté juive en France ont demandé au gouvernement de prendre des mesures pour faire cesser la vague d'antisémitisme en France, qu'ils estiment sans précédent depuis la seconde guerre mondiale.

■ Une étude publiée dans « Le Peuple », mensuel de la C.G.T. (n° 948), met en évidence quelques pratiques utilisées par le « syndicat » C.F.T. à l'encontre des travailleurs immigrés : menaces de dénonciation à la police, trafic à l'embauche, sévices... Une analyse du racisme et de ses conséquences était par ailleurs au sommaire du numéro de juin du « Courrier du cheminot ».

■ Le Comité de décolonisation de l'O.N.U. a demandé à la France « de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que la population de l'archipel des Comores accède pleinement et rapidement à la liberté et à l'indépendance ».

DES JOURS



Photo Marcel Lorré

Immigrés : la bonne conscience

DEPUIS le mois de juin dernier, s'est, paraît-il, ouvert une ère nouvelle. Après quatre mois, il est possible de dresser un premier bilan des changements en matière d'immigration.

La création d'un secrétariat d'Etat à l'immigration pouvait être considérée comme une initiative heureuse, puisqu'aussi bien, depuis longtemps, de nombreuses personnalités et organisations avaient souligné combien il était regrettable que les questions concernant les immigrés soient examinées et résolues par plusieurs ministères différents, sans qu'une coordination efficace soit assurée, sans projet d'ensemble.

M. Postel-Vinay était crédité d'intentions louables : développer la formation professionnelle, construire des logements en nombre important, accorder aux immigrés des droits et devoirs égaux à ceux de leurs homologues français.

On aurait pu penser que la nouvelle équipe dirigeante était résolue à s'atteler à une tâche qui en raison du retard

considérable accumulé avait pris un caractère d'urgence absolue, des milliers d'hommes étant réduits à vivre dans des conditions infra-humaines.

M. Chirac n'avait-il pas déclaré à l'Assemblée nationale, le 6 juin, qu'il s'agissait de coordonner les différentes actions en faveur des travailleurs immigrés en France et de leurs familles toute politique d'immigration impliquant d'abord une politique d'accueil, donc de logements, concluant « qu'il faudrait à brève échéance, tripler les moyens financiers accordés pour le logement des étrangers ? »

Trois objectifs

De fait, le Conseil des ministres du 3 juillet se prononçait en faveur d'une politique nouvelle de l'immigration définie par trois objectifs :

— Développer l'action sociale en faveur des travailleurs migrants, ceci notamment par l'augmentation du nombre de logements destinés aux familles étran-

gères, et des foyers pour les immigrés isolés. Ce programme serait financé en partie sur fonds publics et en partie par les entreprises. D'autres initiatives seraient prises pour l'alphabetisation, la formation professionnelle et l'enseignement dispensé aux enfants.

— Accroître la protection des migrants : la réglementation des titres de séjour et de travail serait allégée et simplifiée ; les peines prévues contre les trafiquants de main-d'œuvre et les employeurs utilisant irrégulièrement de la main-d'œuvre étrangère seraient aggravées ; le projet de loi relatif aux droits syndicaux des étrangers, déposé sur le Bureau de l'Assemblée nationale depuis octobre 1973 serait enfin mis en discussion à la session d'automne.

— Les nouveaux contrats d'introduction de main-d'œuvre étrangère étaient interrompus jusqu'à nouvel ordre ainsi que les autorisations concernant l'immigration familiale. Commentant cette dernière décision devant la presse du 4 juillet, M. Postel-Vinay devait déclarer : « La nature du flux migratoire des familles étrangères est telle que si elle se poursuivait, au rythme actuel, il deviendrait impossible de fournir à toutes

ses familles un logement décent. Ne pas freiner cette immigration conduirait à condamner ces familles à vivre dans les taudis. »

On ne saurait faire grief aux pouvoirs publics de songer enfin à améliorer la situation des immigrés vivant en France avant d'en faire venir d'autres. Le M.R.A.P., lui-même, dans les mesures d'urgence qu'il proposait après la « circulaire Fontanet », estimait qu'il fallait pour assurer des conditions de vie décentes et humaines à ces travailleurs ainsi que des droits sociaux égaux à ceux des nationaux, régulariser les entrées.

En fonction de la conjoncture

Les objectifs annoncés ne sauraient non plus encourir la censure. Mais une longue suite de déclarations lénifiantes et de promesses flatteuses ont enseigné aux observateurs en cette matière la plus grande prudence. Selon M. Chaband-Delmas, les bidonvilles auraient entièrement disparu en 1972, et la « circulaire Fontanet » se proposait également d'accroître la protection des travailleurs migrants et de simplifier les formalités qu'ils devaient accomplir. Il vaut mieux donc juger sur pièces.

L'attente ne fut pas trop longue car, dès le 22 juillet, M. Postel-Vinay démissionnait. Les économies réalisées sur le programme de construction de logements, qu'il estimait incompréhensible, ne lui permettaient pas sérieusement de continuer sa mission. Ainsi donc, contrairement à ce qui avait été annoncé, loin de construire plus de logements pour les immigrés, la part qui leur est affectée dans le prochain budget, se révélait dérisoire.

Déjà le budget de 1974 s'était caractérisé par une diminution sensible (moins trois mille) du nombre de H.L.M. mis en chantier pour le programme P.L.R., c'est-à-dire, celui affecté au relogement des familles en provenance d'habitat insalubre, donc en grande partie immigrées. Quant aux logements-foyers, leur nombre est notoirement insuffisant au regard des besoins. Le trait le plus singulier du système consiste en ce que les organismes de H.L.M. ne peuvent même pas utiliser les crédits qui leur sont alloués, ceux-ci s'étant révélés insuffisants, eu égard à l'augmentation considérable des coûts de la construction.

Pour le logement dont chacun s'accorde à dire qu'il constitue un des aspects les plus préoccupants de la condition des immigrés, la cause paraît donc entendue. A défaut de crédits, on ne saurait sérieusement prétendre y apporter un commencement de solution, d'autant plus que la deuxième source de financement envisagée (porter à 2% la contribution patronale, et l'affecter au logement des immigrés au prorata des

salaires qui leur sont versés) ne semble pas devoir se concrétiser rapidement.

Rien donc de très substantiel à mettre au crédit de cette nouvelle politique après trois mois, et ce qui est plus préoccupant, rien non plus de très souriant à l'horizon, alors que le délai de réflexion vient à expiration. Il est vrai qu'étant donné la précarité de leur situation, les immigrés ne peuvent, surtout en ces jours d'incertitude, monter sur les toits ou barrer les routes pour faire surgir un projet de statut les concernant.

La seule mesure concrète qui ait été adoptée et mise en application demeure la suspension de l'immigration jusqu'à nouvel ordre. Otées les fausses fenêtres pour la symétrie, la mesure prend une tout autre dimension. Il est d'ailleurs significatif que « Minute », le 10 juillet, s'en soit réjoui : « Enfin une bonne nouvelle ! »

A dire vrai, on pouvait craindre depuis plusieurs mois que les immigrés ne soient les premiers touchés par la crise qui plane depuis décembre dernier sur l'Europe.

Le secteur de l'automobile, principal employeur de cette main-d'œuvre, connaît de graves difficultés, de même que le bâtiment, en raison notamment de l'inflation et des resserréments du crédit.

Dès décembre 1973, M. Gorse, alors ministre du Travail, estimait dans une interview qu'il n'y aurait « rien d'anormal à annuler quelques contrats de recrutement projetés concernant des personnes qui ne sont pas encore en France ». Il indiquait qu'il veillerait à « régler l'immigration en fonction de la conjoncture ».

« F.O. », de son côté, se faisant l'écho de craintes d'une partie de l'opinion quand au chômage, réclamait un contrôle qualitatif et quantitatif de l'immigration et sa stabilisation au niveau qu'elle avait atteint alors.

Le Danemark, puis l'Allemagne et la Suisse ont décidé de stopper leur immigration.

Le paradoxe, dans cette situation, c'est qu'elle risque de rester sans grande influence sur l'immigration clandestine, incontrôlable par nature, sauf par les refus de toutes régularisations, celles-ci étant déjà devenues difficiles à obtenir durant le deuxième trimestre, et que, sur l'immigration régulière, un résultat analogue aurait pu être obtenu par l'application pure et simple de la « circulaire Fontanet ».

Cet outil remarquable pour cantonner l'immigration dans le rôle de « volant conjoncturel de main-d'œuvre » qui lui a été imparti, a pour but d'éviter de recourir à l'immigration quand le marché du travail français peut satisfaire l'offre préalablement déposée par l'employeur à l'Agence nationale pour l'Emploi.

Les étrangers, depuis ce texte, ne peuvent obtenir une carte de séjour que s'ils sont en possession d'un contrat de travail en bonne et due forme. Celle-ci n'est valable, au début, qu'un an, et, ultérieurement, tout renouvellement est subordonné à l'avis favorable de la Di-

rection départementale de la main-d'œuvre.

En quelque sorte, la renonciation implicite à recourir à ce texte impopulaire, peut être mise au crédit de tous ceux qui en ont dénoncé l'injustice, et ont pu obtenir au coup par coup certaines dérogations, à moins que ne soient visées certaines grandes entreprises qui organisaient une rotation rapide de travailleurs pour n'employer que de nouveaux venus plus dociles.

En réalité, l'effet principal de la mesure annoncée avec tant d'éclat semble surtout d'ordre psychologique. D'abord, dans les pays exportateurs de main-d'œuvre les candidats au départ sauront qu'il est inutile de tenter leur chance car ils ne seront pas acceptés. D'autre part, une certaine opinion publique française, hantée par la peur du chômage sera apaisée, sans voir que le décalage existant entre l'offre et la demande d'emploi ne règlera pas le problème, les Français n'acceptant pas forcément les travaux ingrats et mal payés qu'assurent les immigrés.

D'autre part, cette mesure permet d'alléger les charges résultant de l'immigration, au demeurant déjà réduites au regard de celles afférentes à la main-d'œuvre nationale, puisque les plus directement touchées sont les familles de travailleurs et les enfants admis au travail, qui devaient régulièrement rejoindre le père cette année, au prix souvent de sacrifices considérables. Le sort des travailleurs partis en congé n'est pas réglé de manière claire, apparemment ils risquent aussi de pâtir de cette décision.

Choquant

En définitive, la suspension de l'immigration en soi n'est pas choquante. Ce serait même une bonne chose si elle était destinée à assurer véritablement aux travailleurs immigrés des conditions de vie et de travail normales, ce qui implique d'ailleurs le regroupement familial, des logements décentes, des droits sociaux et syndicaux égaux, autrement dit, s'il était admis qu'on devait consentir certaines restrictions sur des dépenses moins indispensables pour accueillir décemment ceux qui viennent. Mais ce qui est choquant, c'est que cette décision soit la seule à être appliquée effectivement, alors que les autres sont repoussées indéfiniment ou mises en œuvre avec des moyens dérisoires.

On aboutit de la sorte à donner bonne conscience à tout un chacun en rejetant sur les immigrés eux-mêmes la responsabilité d'une situation désastreuse dont ils sont les victimes, alors que d'autres en tirent profit. Ce qui est préoccupant, c'est qu'elle risque d'annoncer d'autres mesures encore plus inacceptables. Demain ne va-t-on pas les renvoyer dans leurs foyers au mépris de tous les droits acquis ?

George PAU-LANGEVIN.

"LES GUICHETS DU LOUVRE"

Un entretien avec Michel Mitrani



Christine Pascal (Jeanne) et Christian Rist (Paul) dans « Les guichets du Louvre ».

En ce petit matin du 16 juillet 1942, Paris vit la grisaille d'un document d'actualité sur l'occupation allemande. Dans la chaleur d'un car, des policiers bonhommes mordent le pain noir d'un déjeuner vite fait avant le boulot. Ernst Junger, écrivain allemand, officier de l'armée d'occupation, note dans son journal les plaisirs délicats que lui apporta, ce matin là, un bouquet de glaïeuls.

Seul, poussant sa bicyclette au long des façades du Louvre, un étudiant sait que ce jour est celui d'une gigantesque rafle. La population juive du quartier Saint-Paul dort au bord du cauchemar. Sans bien savoir pourquoi, Paul décide de sauver un de ceux-là, au moins un.

Cet étudiant d'alors, c'était Roger Boussinot, qui, de sa lente fuite vers la rive gauche, avec une jeune juive, a laissé un récit : « Les Guichets du Louvre ». A peine Jeanne les aura-t-elle franchis, qu'elle retournera se faire prendre au piège. Expérience douloureuse, dont Michel Mitrani a fait un film admirablement positif.

13.000 juifs (dont une trentaine à peine survécurent à la déportation) arrêtés sous les yeux des Parisiens, par la police française de Vichy : ce jour aveugle de notre histoire était à tirer au clair. Michel Mitrani a su regarder le Paris quotidien d'hier, et débusquer simplement, profondément, le drame qui s'y cachait sous la banalité. « J'ai voulu montrer comment peut naître l'horreur », dit-il au cours d'un bref entretien avec « Droit et Liberté ».

— Michel Mitrani, tout le monde vous l'a demandé, pourquoi « Les guichets du Louvre » ? Voulez-vous faire un film sur le génocide des juifs par les nazis, un réquisitoire contre la police de Vichy ?

M.M. : J'ai souvent pensé à cette journée tragique de l'histoire qu'on a laissée dans l'ombre, à ces pages de la vie de Paris qui ont noirci d'un seul coup une ville que j'aime et dont on célèbre les grands jours. Il s'est trouvé qu'on m'a fait rencontrer le récit de Roger Boussinot, qu'un scénario en avait été tiré par Albert Cossery. J'ai senti que le moment était venu de faire ce film, pour moi, mais aussi parce qu'il est tout juste devenu possible de montrer des gendarmes français arrêtant des juifs et assurant leur déportation.

Je n'ai pas fait un film sur le martyrologue juif. Je serais incapable de filmer ce qui s'est passé dans les camps, ce serait pour moi dramatique ; je suis resté dans les coulisses. L'horreur, on la connaît, elle est répertoriée, si l'on peut dire. Ce qu'on peut faire maintenant, c'est montrer comment se développe une situation insensée qui est déjà l'horreur.

Des Parisiens, que vous montrez tout occupés à leurs affaires quotidiennes dans une période où la vie matérielle était difficile, seul Paul semble savoir ce qui se passe. La police elle-même savait-elle à quoi mèneraient les ordres qu'elle exécutait ?

M.M. : Je dirais qu'à la limite, peu importe que l'on sache ou non, que l'on connaisse ou non l'issue tragique de cette rafle. De toute façon, il ne fallait pas commencer. J'ai été fasciné par le comportement des gens, par celui des policiers, par leur irresponsabilité d'homme. Il y a des ordres qu'il est aberrant d'exécuter. L'attitude de la police française a-t-elle été l'inconscience ou la mauvaise foi totale ? Elle avait organisé l'horreur, convoquant même la Croix-Rouge avant la rafle, pour la faire « dans les meilleures conditions ». Et puis elle a entassé les familles au Vel'd'Hiv' dans les conditions que l'on sait... Mais pendant toute la journée du 16 juillet 1942, les policiers avaient reçu l'instruction de se montrer courtois, « rassurants ». Il fallait que les choses se passent dans le calme.

— Ici et là, vous avez montré les gestes humanitaires de certains Parisiens, de certains policiers même qui ont fermé les yeux, mais dans l'ensemble, le calme n'a pas été troublé. Comment l'expliquez-vous ?

M.M. : Je n'ai pas cherché à doser dans mon film. Il y a eu des gestes de résistance et de commisération, mais la majorité des gens n'ont pas surmonté la contradiction entre leur vie quotidienne et l'événement exceptionnel. Il leur fallait banaliser le cauchemar et je ne veux pas les juger, je veux condamner ce qui a permis cela. La ville tout entière était devenue folle. Les autobus, par exemple, ces véhicules au parcours codifié, ont mené ce jour-là une « ronde infernale », chargeant des gens — les juifs — sans destination connue. Comme dans le délire schizophrène, les objets s'éloignaient et perdaient leurs fonctions.

Si Paul n'arrive pas à convaincre Jeanne, c'est qu'elle ne peut pas imaginer l'horreur. Toute la journée, elle cherche

simplement à renouer avec sa vie quotidienne dont elle voit tous les éléments, sa famille, son travail, s'éloigner d'elle comme dans un rêve horrible.

— Peut-on parler de résignation de la part des juifs ? Certains, comme la famille du rabbin chez qui Jeanne va chercher refuge, avaient préparé leurs valises. Jeanne, elle-même, se résout difficilement à décroquer son étoile jaune...

M.M. : Je fais allusion dans le film aux mouvements de résistance juive qui ont existé. Mais il faut se rappeler que les juifs visés par la rafle étaient des juifs étrangers, des immigrés qui avaient connu la terreur ailleurs et vivaient en France

me cette famille religieuse, ont transcendé ces conditions difficiles en s'en remettant à la volonté de Dieu. C'est une attitude religieuse qui a sa dignité.

Jeanne, tout au long de cette journée, se rend compte de tout ce qui l'a faite différente des autres, de Paul en particulier, et elle pressent aussi qu'elle ne peut plus vivre que dans sa différence, de la façon dont on a codifié son existence. On a vu dans sa réticence à se délivrer de l'étoile jaune un comportement fétichiste. Cela peut être pris en considération, mais seulement après ces données historiques. On ne peut pas mettre l'histoire de côté.

— C'est ce qui différencie « Les guichets du Louvre » de films comme « Lacombe Lucien », ou « Portier de nuit »...

M.M. : Sans doute. Pourquoi avoir utilisé le nazisme pour explorer les rapports entre victimes et bourreaux ? Il y a là une espèce de tromperie.

— Avez-vous le sentiment que des faits similaires à ceux que vous dénoncez dans votre film pourraient se reproduire aujourd'hui ?

M.M. : Je pense que le drame juif a atteint sous l'hitlérisme le sommet de l'horreur. Mais il y a une permanence du racisme dans la vie quotidienne. La haine raciste, on la lit dans un compartiment de chemin de fer quand un ouvrier algérien vient s'y asseoir. On la voit dans le regard des gens, dans cette simple complicité qu'ils recherchent aussitôt entre eux, Français. J'ai choisi volontairement des enfants d'immigrés portugais pour figurer les enfants juifs de 1942, car c'est pour moi une évidence, leurs visages, leurs expressions doivent se ressembler, au-delà des différences.

J'ai fait résolument un film inscrit dans la tradition du cinéma français, destiné à être vu largement, dans des salles « à grand public ». J'ai un peu négligé l'avant-garde cinématographique, mais j'ai le sentiment d'avoir fait un film qui rejoint la modernité. C'était mon objectif.

Véronique BOUDIER-LECAT



Michel Mitrani.

dans un refuge précaire. C'était aussi, surtout dans le quartier Saint-Paul, des gens modestes, artisans, petits commerçants, ouvriers qui n'avaient pas réellement la possibilité de fuir. Certains, com-

AUJOURD'HUI ENCORE

● Les graffiti antisémites anonymes ont gagné encore quelques murs dernièrement à Paris, sur l'église de la Trinité, et dans le quartier de Belleville. A Argentières (Haute-Savoie), la façade de l'Hôtel du Grand Roc a été couverte d'inscriptions contre les juifs dans la nuit du 18 août ; le patron de l'hôtel a déposé plainte. Dans le même département, à Annecy, des individus se réclamant de « l'Action européenne » ont exhalé leur haine raciste sur les murs de la ville (voir page 24).

● Du côté des écrits signés, il faut

signaler l'odieuse indécence du « Parisien Libéré » qui, dans son édition du 17 septembre, a assorti la liste des victimes de l'attentat au drugstore Saint-Germain-des-Prés de l'encadré suivant :

« Les « drugstores » constituent une chaîne d'établissements, genre bazars dits « à l'américaine ». Un « monde » varié, cosmopolite (les patronymes des victimes l'indiquent) vient y chercher des satisfactions de natures diverses » (etc.).

● Commentant la réforme de la Sécurité sociale, « Rivarol » (19 septembre 1974) trouve le moyen de consacrer les trois-quarts de son article à « certains travailleurs immigrés (Africains

ou Tziganes yougoslaves entre autres), qui s'y entendent parfaitement — on l'a constaté à maintes reprises — pour toucher des allocations familiales pour de multiples enfants qui n'ont jamais vu le jour... ». Le journal poursuit en brochant sur le cas d'un Dahoméen qui vivait indûment d'allocations de chômage cumulées. Encore un exemple de « la turpitude noire », de quoi avoir peur pour le « réduit blanc », comme diraient les lecteurs qui écrivent à « Rivarol » (12 septembre 1974).

● Un autre Dahoméen, militant à l'Association des étudiants dahoméens en France (A.E.D.), a reçu, lui, directement par poste, une lettre datée du 13 août :

« Cher Monsieur, Nous sommes au courant de vos activités subversives. Quand on se dit révolutionnaire, on reste chez soi. Vous serez purement et simplement supprimé avant la fin d'août. Signé : Le Bourreau.

P.S. : Ne commettez pas l'erreur de vous cacher chez des parents ou des amis, vous ne ferez qu'entraîner les autres dans votre tombe. Le Bourreau. »

● Victime d'une aventure en apparence plus « anodine », Sally n'Dongo, président de l'Union générale des travailleurs sénégalais en France et membre du bureau national du M.R.A.P., a été agressé à Paris, le 10 septembre :

sept œufs se sont écrasés sur et autour de lui ! Se réfugiant dans sa voiture, il est suivi alors par une Dyane de couleur claire, immatriculée 303 NH 95, qui porte en placard sur sa vitre arrière : « Le pétrole des Arabes doit baisser de 50 %, sinon boycott total. » La simultanéité des deux faits est pour le moins troublante.

● Un nouvel attentat anti-algérien a été commis à Marseille contre les locaux d'Air-Algérie. Les autres courent toujours...

● Dans la série des actes et propos racistes, on peut lire que les gardiens de la paix ont refusé de porter assis-

tance à un réfugié politique espagnol victime d'une crise cardiaque, à Paris, le 30 août (voir « Le Canard enchaîné » du 18 septembre 1974). Citons aussi ces cadres de l'armée, dont ont eu à se plaindre, pour propos racistes, les appelés antillais encasernés à Draguignan.

Réregrettons par ailleurs que des habitants de la cité « Amélie 2 » de Wittelsheim (Haut-Rhin) s'opposent depuis le mois d'août à l'implantation d'un foyer pour 36 célibataires immigrés, au nom du calme et de la sécurité des familles. Un intéressant débat, qui a donné la parole aux antiracistes, a cependant été publié à cette occasion par le journal « l'Alsace ».

L'antiracisme a été le plus fort

Deux hôteliers de Dunkerque avaient refusé une chambre à un originaire de Djibouti et à sa femme. Ils ont été récemment condamnés tous les deux à la suite d'une plainte du M.R.A.P. (1).

Maître René Blum, qui a plaidé l'affaire, tire les enseignements de ce procès encourageant : du commissariat de police à la cour d'appel, en passant par le cabinet du juge d'instruction, l'antiracisme a été le plus fort.

Moussa Dirié s'était rendu à Dunkerque avec son épouse enceinte de trois mois à l'occasion du mariage d'un des amis de ce couple. Il faisait une pluie battante. Moussa et sa jeune femme (qui est blanche), fatigués du voyage, se rendent à l'Hôtel des Flandres pour y louer une chambre pour la nuit. Il leur est répondu que l'hôtel est complet. Au moment où Moussa Dirié et son épouse vont se retirer, arrivent trois jeunes Anglais à qui l'hôtelier accepte de louer deux chambres. Moussa Dirié demande des explications, qui lui sont refusées. Finalement la police est appelée, et il s'avère que, contrairement aux indications de l'hôtelier, les jeunes Anglais n'avaient pas retenu de chambre.

Bien plus, l'instruction à laquelle il sera ultérieurement procédé permet d'établir que l'hôtelier avait demandé aux Anglais d'affirmer qu'ils avaient — contrairement à la réalité — loué les fameuses chambres.

Pour ces faits le tribunal de Dunkerque devait condamner l'hôtelier, le 8 mars 1974. Mais il rendait un jugement d'acquiescement en faveur d'un deuxième hôtelier, lui propriétaire de l'Hôtel Lunick.

Dans cet hôtel, où les Dirié tentèrent leur chance après leur mésaventure à l'Hôtel des Flandres, la réceptionniste accueillit fort bien Mme Dirié, qui s'était présentée seule. Mais quand elle s'aperçut que son mari, puis les amis du couple étaient noirs, elle déclara qu'aucune chambre n'était libre.

Pour expliquer son refus, le directeur de l'Hôtel Lunick donna trois versions, dont chacune était fautive et, au surplus, contradictoire avec les deux autres.

Il déclara tout d'abord à la police que la chambre avait été refusée parce que c'était le jour de fermeture de l'hôtel. Cela était faux, et comme il était facile de le prouver, l'hôtelier changea de version.

Entendu deux ou trois mois après devant le juge d'instruction, il déclara que c'était un scandale fait par Moussa Dirié, ensuite que la réceptionniste avait pris peur. C'était tout aussi faux, la dispute étant la conséquence et la suite du refus et non sa cause.

Ultérieurement, devant la faiblesse de cette pseudo-explication, l'hôtelier déclara que la réceptionniste, voyant arriver une Blanche et deux Noirs — ce qui encore était inexact — avait cru être en présence d'une prostituée qui venait faire une « passe » dans son hôtel...

Néanmoins, le tribunal de Dunkerque acquitta le tenancier de cet hôtel, en donnant pour motif d'abord que la réceptionniste était une jeune femme de peu d'expérience — elle avait, en fait, 28 ans — et qu'elle avait pu commettre une erreur qui n'était pas intentionnelle de façon évidente.

Conscience professionnelle

C'est de cette partie du jugement du tribunal de Dunkerque — il n'y avait qu'un seul jugement pour les deux hôteliers — que le M.R.A.P. décida d'interjeter appel.

La cour d'appel de Douai, par un arrêt du 25 juin 1974, a infirmé le jugement du tribunal de Dunkerque sur ce point et condamné les deux hôteliers.

Ce procès se termine donc par un succès complet pour les antiracistes. Il est, au surplus, riche d'enseignements.

Il convient tout d'abord de noter l'attitude extrêmement énergique du commissaire de police de Dunkerque, qui diligenta son enquête immédiatement et fit téléphoner au deuxième hôtelier, recueillant la première version de celui-ci d'après laquelle la chambre avait été refusée parce que l'hôtel était fermé ce jour-là.



Moussa Dirié en famille.

Promptitude qui permit d'obtenir une version naïve et insoutenable.

Le juge d'instruction prit également l'affaire à cœur, puisqu'il obtint deux versions différentes de l'hôtelier.

Bien plus, à l'occasion des faits qui s'étaient produits à l'Hôtel des Flandres, il fit entendre en Grande-Bretagne les trois Anglais, et obtint d'eux la déclaration que l'hôtelier leur avait demandé de déclarer faussement qu'ils avaient loué les chambres. Cette déclaration était évidemment essentielle.

Or, pour le juge d'instruction, c'était faire montre d'une conscience professionnelle extrême, car sur un plan pénal, l'affaire, compte tenu de celles que l'on trouve dans un cabinet d'instruction, n'était certainement pas la plus grave de celles qu'il instruisait.

Au niveau de la police et de l'instruction, on trouve donc une conscience, un désir d'approfondir les choses extrêmement encourageant.

De même dans cette espèce, les tribunaux ont appliqué la loi sans défaillir.

On pourrait craindre, les magistrats étant des hommes comme les autres, que les préjugés de certains ne distordent leur version des choses et que, d'extrême bonne foi, ils n'aient eu dans cette espèce une vision étriquée des faits.

C'est que les hôteliers se présentaient fort bien. Assez âgés, très respectables, jamais condamnés, ils présentaient l'un et l'autre des livres d'or portant la signature d'Africains ou d'Asiatiques et montrant qu'ils recevaient certainement des hommes de couleur à l'occasion. (En fait, il s'agissait de clients envoyés parmi des groupes, par des agences de voyage, qui, elles, ne faisaient pas de discriminations, et qu'ils ne pouvaient pratiquement pas refuser.)

Mais la cour de Douai ne s'est pas laissé abuser par ces apparences et a appliqué strictement la loi antiraciste de juillet 1972.

Après le succès obtenu récemment contre « Ordre Nouveau » devant la cour d'appel de Paris, voilà qui est encourageant.

René BLUM,
avocat à la cour.

1) Voir « Droit et Liberté », n° 328 et 331.

INNOCENTS AMALGAMES

Un Boeing s'écrase au large de Corfou, un commando japonais retient des otages à la Haye, une grenade explose au drugstore Saint-Germain-des-Prés à Paris : le mot « palestinien » est aussitôt prononcé (comme l'expression « tueurs arabes » est utilisée par certains, à propos de tout fait de délinquance).

Et puis on s'aperçoit que la catastrophe de Corfou est un accident, que les « sources sûres » qui attribuaient l'attentat du drugstore à une organisation palestinienne demeurent inconnues à ce jour. Mais l'amalgame reste. D'autant plus quand le terrorisme injustifiable d'une « Armée Rouge » japonaise vient à point pour entretenir le malentendu, tout en prétendant servir la cause du peuple arabe.

Répondant à ces tentatives de discrédit, M. Yasser Arafat, président de l'Organisation de Libération de la Palestine, a lui-même condamné dernièrement toutes les formes de terrorisme et l'O.L.P. s'est élevée contre une telle campagne, intervenant précisément à la veille de l'examen par l'Assemblée générale de l'O.N.U. de la question palestinienne.

Un musée à Besançon



D'incalculables documents originaux ont été rassemblés au Musée de la Résistance et de la Déportation de Franche-Comté inauguré en septembre à Besançon.

“EUROPEENS” CONTRE “ALLOGENES”

Des centaines d'affiches, d'un racisme tout à fait avoué, ont été placardées sur les murs d'Annecy en septembre.

Réalisées avec des moyens assez importants, ces affiches (d'un mètre sur cinquante centimètres) portent, en lettres noires sur fond jaune, une invite à chaque catégorie de la population à s'unir contre l'immigration. Les arguments sont tirés de la panoplie classique du raciste militant.

Vous, travailleurs, qui en avez « assez que des allogènes viennent vous prendre votre travail, par l'acceptation de salaires misérables, en vivant comme des bêtes » ; vous, femmes, « qui devez supporter sans cesse des assauts déshonorants » ; vous, commerçants, « qui êtes las de veiller sur votre tiroir-caisse et votre fonds de commerce » ; et vous aussi les jeunes, il ne faut pas « se laisser paralyser par l'accusation de racisme ». Adhérez, pour vous défendre, au « Comité d'action européenne boîte postale 157.75.523 Paris Cedex ».

Cette action concertée — qui n'a rien à voir avec un geste d'humeur individuel — coïncidait avec le passage sur les bords du lac d'Annecy du secrétaire d'Etat à l'immigration, M. Paul Dijoud.

Le M.R.A.P. a déposé une plainte contre ces actifs « Européens ». Quelques jours avant, il était informé que la même « Action européenne » faisait circuler une pétition « pour la réconciliation franco-allemande » ; M. Giscard d'Estaing y est prié de proposer au gouvernement allemand l'abandon du projet de ratification de la convention sur le châtiement des criminels de guerre, et de faire transférer les cendres de Pétain à Douaumont.

DONT ACTE

M. Pierre Villon, député communiste de l'Ailier, avait demandé au Garde des Sceaux s'il n'estimait pas devoir interdire la diffusion en France du périodique nazi « Signal », réédité par une maison d'édition belge (« Droit et Liberté », septembre 1974). M. Lecanuet a répondu qu'il y avait prescription pour les deux premiers tomes déjà diffusés. « Il va de soi, a-t-il cependant précisé, que si le troisième tome annoncé par l'éditeur venait à être mis en vente en France, il ne manquerait pas de faire l'objet d'un examen minutieux dans le cadre des dispositions légales réprimant l'apologie de la collaboration ou celles des crimes de guerre, ou encore la propagande raciste. »

Le Garde des Sceaux a, par ailleurs, rappelé qu'il n'avait pas le pouvoir d'interdire la diffusion d'une publication. La question sera donc à reposer au ministre de l'Intérieur qui, lui, possède le pouvoir d'interdire les publications étrangères... Ses prédécesseurs s'en sont rarement privés dans le cas de publications « subversives ».

ONDES TROUBLES

Quelques bonnes émissions ont marqué à la télévision et à la radio, le 30^e anniversaire de la Libération. Pourquoi faut-il qu'aussitôt après, plusieurs initiatives malheureuses (ou pire, délibérément provocatrices) viennent jeter le doute sur les intentions des programmeurs de l'O.R.T.F. ? Il y a eu cette évocation de la libération de Toulouse, dont la Résistance unanime a demandé (vainement) la suppression, en raison de son manque d'objectivité. Voici, maintenant, le feuilleton consacré à l'« Orchestre rouge ».

L'auteur ouest-allemand de cette coproduction franco-italienne réalisée par une firme ouest-allemande s'inspirant d'un « rapport » tiré d'archives nazies, donne une version scandaleuse de la lutte menée par le réseau de Résistance ainsi nommé. Il insulte basement l'honneur des combattants antinazis et présente la Gestapo sous le jour le plus favorable. On comprend que l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance et la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes aient vivement protesté.

La seule mesure prise a été de ne pas projeter le septième épisode — que l'on n'ose pas même montrer, tant il contredit la vérité historique — et de faire suivre d'un débat la projection du sixième.

De nombreux correspondants nous signalent des propos tendant à susciter le racisme anti-arabe dans les commentaires consacrés, par les différentes stations de radio, au problème du pétrole. A noter également un « psycho-drame » de Philippe Bouvard dont le « héros » jouait le rôle d'un Arabe voleur, particulièrement répugnant. Ou encore une chronique économique matinale exaltant l'Afrique du Sud raciste et affirmant que les Noirs de ce pays ont « le niveau mental d'enfants de six ans ». Est-il, d'autre part, normal que sur une chaîne nationale, lorsqu'on parle du président de la commission d'organisation du match Foreman-Clay, au Zaïre, on l'appelle ironiquement « le citoyen Bula Mandungu » ?



AU PODIUM

Les
Sherpas
de
l'Everest

AU PILORI

Les
confidences
d'un
employeur

Chef de la dernière expédition française à l'Everest, Gérard Devouassoux s'est tué pendant l'escalade. La sympathie des Français est allée naturellement au jeune pionnier. On a peu parlé des cinq sherpas enfouis avec lui sous la glace.

Pourtant les grandes premières en montagne, et particulièrement à l'Everest, ne peuvent se faire sans une véritable armée de porteurs. L'expédition Devouassoux n'en avait pas engagé moins de 560 pour transporter les treize tonnes de matériels nécessaires. Sept camps devaient être aménagés dans la neige et la glace, jusqu'au sommet. Aux dangers du froid et du soleil s'ajoutait le manque d'oxygène en altitude dont souffraient autant les sherpas que les alpinistes, chamoniards... Mais combien de fois a-t-on vu flotter le drapeau sherpa au sommet de l'Himalaya ?

Le « Canard Enchaîné » du 18 septembre dernier a publié cette lettre très confidentielle adressée à un médecin par l'entreprise « M. et R. Dekytpotten et Fils, approvisionneurs de navires ».

« Monsieur,
Notre attention est retenue par les fréquentes absences de M. X... Nous recevons aujourd'hui un nouvel avis d'arrêt de travail que vous avez signé le 14 août 1974 en tant que médecin traitant. Nous serions intéressés de connaître les motifs qui ont pu justifier ce nouvel arrêt et qui ne sont pas précisés.

Nous connaissons M. X... comme étant un sujet nourricier, plus enclin à bénéficier des lois sociales françaises que de travailler pour honorer le contrat de travail qui nous lie et qui doit expirer d'ailleurs prochainement.

Si nous ne recevions pas une réponse satisfaisante pouvant justifier ses absences, nous serions obligés de renoncer à renouveler son contrat de travail. C'est pourquoi nous attachons une importance toute particulière à la réponse que vous voudrez bien nous faire en toute confiance.

Nous vous prions, etc. »
Nous serions intéressés, comme dirait le signataire, de connaître ce que peuvent valoir de tels écrits devant la loi antiraciste...

Maxime LE FORESTIER, pourquoi chanterez-vous au gala du M.R.A.P. ?

Je reçois tous les jours des demandes de galas de soutien, plus qu'il ne m'est possible d'en accepter. Mon premier réflexe est de dire « ah encore ! ». Après je regarde de plus près qu'elle est l'organisation qui me sollicite, ce qu'elle représente, quels sont ses buts et pourquoi cette demande.

Pour le M.R.A.P., il s'est trouvé que j'étais libre à ce moment-là et que votre mouvement et son combat m'intéressaient. Je me tiens au courant de l'actualité, je lis toute la presse et je connais la lutte du M.R.A.P.

Le racisme est un fléau sournois. Peu de gens s'avouent racistes. Peu de pays aussi. Même l'Afrique du Sud, qui a institutionnalisé l'apartheid, ne l'est pas. Je pense que le racisme est essentiellement un produit de l'éducation. L'homme ne naît pas raciste ; tout comme l'animal, il a un territoire, mais l'homme cherche à étendre ce territoire, de là aussi part le racisme.

Dans notre pays, il est officiellement institutionnalisé : on importe de la main-d'œuvre pour des raisons économiques, ce qui est une forme moderne d'esclavage. Nous avons bien une police composée, pour un grand nombre, de décorés pour « maintien de l'ordre en Algérie » !

Par contre, dans le spectacle, nous ne sommes pas tellement concernés, car nous sommes des cosmopolites, des gens en marge. Je pense que dans ce milieu, le racisme existe moins qu'ailleurs. Prenez Moustaki : juif grec, né au Caire ; Reggiani, Italien venu travailler en France ; Léo Ferré, Italien monégasque, chante en France. Et tant d'autres. Ils parlent tous quatre ou cinq langues ; ils ont des racines partout.

On ne peut pas avoir de préjugés contre Ella Fitzgerald ou Charlie Min-

gus ! Pourtant ces artistes noirs, parmi lesquels on trouve les plus grands musiciens de jazz, ont souffert du racisme, surtout dans le début du siècle. Dans son livre de mémoires, Billie Holiday raconte comment, première chanteuse noire dans un orchestre blanc, elle devait subir maintes insultes, notamment elle ne pouvait pas descendre dans le même hôtel que ses musiciens ! Aujourd'hui encore, les artistes sont confrontés au racisme en dehors de leur profession : Moustaki a un impresario arabe qui s'est vu refusé l'entrée dans certains pays. Actuellement, une chanteuse noire comme Myriam Makéba lutte vraiment contre le racisme.

Pour ma part, mon combat est surtout auprès des antimilitaristes. Je prépare en ce moment une tournée militante avec eux.

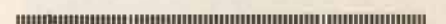
Propos recueillis
par Katia LAURENT.



Né dans une famille où la musique a toujours tenu une très grande place, Maxime Le Forestier compose, à dix-sept ans, la chanson « Ballade pour un Prêtre », enregistrée par Serge Reggiani. C'est pour lui l'entrée des artistes. Premier 45 tours, en 1971, avec « Mon Père » et « L'Education Sentimentale ».

Depuis, il a enregistré chez Polydor trois 30 cm, dont son passage à l'Olympia en direct.

Tous ses disques seront en vente au Gala.



27 NOVEMBRE

MUTUALITÉ

GALA DU 25^e ANNIVERSAIRE

avec

MAXIME LE FORESTIER

YVAN LABEJOF

et

LE THEATRE KODIA

(Ballets africains)

Prenez dès maintenant vos billets
la place : 10 F

M.R.A.P., 120, rue Saint-Denis, 75002 Paris
C.C.P. 14825-85 (Joindre une enveloppe timbrée)

Votre Mariage c'est
PRONUPTIA
la maison du bonheur DE PARIS
18 rue du Faubourg-Montmartre, Paris 9^e
tél. 770.23.79
Principales villes de France et de l'étranger
300 modèles de 225 à 2500 F



Catalogue contre 1,50 F en timbres

L'HISTOIRE D'UN BRETON REBELLE



« La folle de Toujane ou comment on devient un ennemi de l'intérieur »
de René Vautier et Nicole Le Garrec

Voilà un beau film, généreux et grave où Vautier a visiblement mis toute sa hargne de « Breton sous-développé », toute sa haine du racisme, tout son malaise de vivre, toute sa volonté de dénoncer l'exploitation colonialiste... C'est d'ailleurs un peu trop, car cela fait parfois film « fourre-tout », mais ce n'est pas grave, eu égard au courage et à la qualité de cette œuvre.

C'est l'histoire de Roger et de Gwenn, ils se plaisent mais se séparent dès le début du film : il ne voulait pas quitter sa Bretagne pauvre, exploitée, saccagée par les touristes ; elle, Bretonne aussi mais « réaliste » et ambitieuse, deviendra speakerine à Paris... Roger acceptera alors un poste d'instituteur au fin fond de la Tunisie, à Toujane. Il y découvrira les « bienfaits » de la civilisation française, la « justification » de son travail — ses élèves doivent apprendre saint Louis et leurs ancêtres, les Gaulois ! —, le « bien-fondé » de la présence armée française. Précisons que le film se déroule de 1952 à 1963, durant les luttes pour l'indépendance, en Afrique du Nord. Roger comprendra peu à peu et sa

prise de conscience l'amènera alors en Algérie — après cinq ans à Toujane — où il s'engagera à côté des fellaghas.

Dès la proclamation de l'indépendance, il reviendra dans sa Bretagne, plus meurtrie et spoliée que jamais ; il en mourra...

Roger, c'est Gilles Servat, chanteur bien connu et ici acteur convaincant.

L'anecdote est finalement peu importante, vous comprendrez en allant voir ce film que le désir des réalisateurs était ailleurs : ils dénoncent avec force et justesse le racisme, l'exploitation brutale des pays colonisés, la déculturation des peuples d'Afrique du Nord.

Mais ils y font, à mon avis, une erreur importante, celle d'assimiler tout cela à la lutte des minorités françaises, et en particulier à celle des Bretons. Bien sûr, les Bretons, les Occitans, les Corses, etc. sont déculturés, spoliés de leurs terres (le Larzac est dans tous les esprits), sous-développés, obligés de se déraciner pour aller chercher du travail ailleurs. Mais en toute objectivité, peut-on faire l'amalgame de ces graves problèmes avec le massacre de Sakiet, les

tortures pratiquées dans les guerres coloniales, les exactions de l'O.A.S., les déportations par villages entiers durant le déchirant conflit franco-algérien, la négation de la culture arabe à cette même période, les sinistres ratonnades, le racisme anti-arabe actuels?... Je crois que c'est presque faire injure aux martyrs de ces temps douloureux — telle Sovalah, torturée pendant trois jours par l'armée française, et rendue folle (d'où le titre du film) par le meurtre de ses enfants — que de sauter le pas ainsi... Appréciation toute personnelle, j'en conviens, parce que rien de ce qui touche à l'Afrique du Nord, à ses luttes, à ses souffrances ne m'est étranger, parce que d'origine occitane et donc « minoritaire » aussi, je n'arrive pas à assimiler l'oubli culturel et économique de ces régions — si grave soit-il — aux effroyables souffrances et tyrannie qu'ont subies les Arabes...

Cela n'enlève rien à la juste et profonde indignation des réalisateurs, aussi tous nos amis se doivent d'aller voir cette œuvre honnête et vibrante.

Marie-France ANTOK.

Marco Millions à la Gaîté Montparnasse

A travers l'aventure de Marco Polo, Eugène O'Neill met à nu les ressorts de ce qu'on appelle, quelque fois, la « mission civilisatrice » de l'Occident.

Ouvrant la voie à Brechi (qui le reconnut pour l'un de ses maîtres) ses personnages se définissent par leur fonction sociale ; et les relations entre eux reproduisent les rouages de notre société. Théâtre de démystification, donc, qui passe au crible les idées reçues et radiographie sans pitié les comportements, les mœurs, les sentiments, sans les déparer du mouvement de l'Histoire.

Marco Polo et ses compagnons se lancent hardiment à la découverte du monde. Ce qu'ils cherchent, ce n'est pas l'enrichissement des connaissances de leur temps, mais comment gagner des millions.

Sûrs de leur supériorité dans tous les domaines, convaincus de détenir la seule sagesse et la vraie foi, ils proclament que « les Mahométans sont fous », que les Asiatiques n'ont pas d'âmes. Des civilisations qu'ils rencontrent, ils ne retiennent que ce qui peut servir à s'introduire et à faire des affaires.

L. M.

Sans doute, le spectacle se ressent-il de la faiblesse des moyens dont dispose la Comédie de La Rochelle, qui interprète la pièce. De la distribution se détache nettement par sa stature d'homme et de comédien Bachir Touré, dans le rôle de Koubilai Khan.

Au temps de la décolonisation, cette œuvre de 1925 trouve des ressources nouvelles, qui devraient lui valoir les applaudissements d'un nombreux public.

DES NUAGES BLANCS

De Catherine Ammar les lecteurs de *Droit et Liberté* connaissent surtout l'avocat qui depuis des années accorde au M.R.A.P. son sage et précieux concours, la résistante qui a gardé dans sa chair et dans son âme la blessure de la déportation, dont elle ne parle guère, l'amie dont les survivants des camps de la mort, ses camarades, ont éprouvé la fidélité.

Notre amie est aussi un élégant et sensible écrivain qui compte six livres à son actif : un document-vérité, un recueil de droit financier, des souvenirs de Cour d'assises et de résistance, un roman : *Ces roses d'un jour* dont elle publie aujourd'hui la suite : *Des nuages blancs* (1).

Ce nouvel ouvrage se déroule en cette année 68 qui revêt pour beaucoup de jeunes la valeur d'année symbole. C'est qu'ils n'ont vécu ni 1914, ni 1936, ni 1944. Peut-on leur en faire grief ?

Pour Catherine Ammar, pour l'avocate Monique de ses *Nuages blancs*, ces mois de la contestation gardent une extrême importance. Et nous nous attachons dès les premières pages à l'étudiant Eric qui se jettera dans la bagarre, prendra comme défenseur Marc, le mari de Monique, un sage et loyal compagnon. Eric va mourir d'un coup de caméra au crâne durant une manifestation. Et sa jeune ombre continuera de peupler la vie du ménage, de tout le prestige de son sacrifice, de sa jeunesse révolutionnaire.

Mais les personnages de Catherine Ammar sont nuancés, compréhensifs. Si

tout est dramatique à l'extérieur, les tempêtes s'apaisent au foyer.

Le roman prend, après 68, l'allure d'une conversation entre gens de bonne compagnie : dialogue entre les deux amies qui se sont retrouvées, Monique et Christiane, apparition du peintre Pierre, voyage à New York où Monique et Christiane le rencontrent, tableau fort savoureux des multiples visages de cette capitale internationale, visite de Washington et de Miami. Puis retour de Monique à Paris qui laisse à leurs amours son amie et Pierre.

La voici donc notre héroïne, qui pourrait bien avoir quelque parenté avec l'auteur, seule avec ses pensées, avec le souvenir d'Eric, avec l'image de Marc.

Il apparaît à Orly, pareil à lui-même incarnant le bonheur solide, celui de la maturité qui commence : « *Le soleil de Paris luit sur la route, accompagné de quelques nuées, de légers nuages emplis de lumière, de jolis nuages blancs.* »

Que la lecture de cette œuvre aimable, fluide, une œuvre composée sur le mode mineur qui laisse deviner chez l'auteur d'autres ouragans, me donne l'occasion d'exprimer à Catherine Ammar, à la romancière, à la militante du M.R.A.P., à l'ancienne déportée, mon respect et mon amitié.

Pierre PARAF.

(1) Catherine Ammar : *Des nuages blancs* (Editions Dumas).

AU FIL...

■ Dans « Malher », Ken Russell met en relief l'origine juive du célèbre compositeur et l'influence de l'antisémitisme sur sa carrière et son œuvre. Le petit monde familial fait l'objet d'une pochade un peu outrée, mais pas méchante. La scène de sa conversion au catholicisme, présentée sous une forme symbolique, est l'un des meilleurs moments de ce film intéressant.

■ La réédition de « L'École des cadavres », de Céline, livre antisémite et favorable à Hitler, serait prévue pour novembre 1974.

■ Le Cercle du nouveau livre a annoncé la parution d'une « Histoire du cinéma nazi ». On croit rêver en lisant le prospectus publicitaire : « Pour être nazi, ce n'en était pas moins du cinéma, et quelquefois... du bon cinéma (...) N'est-il pas temps — enfin — de penser que l'ART n'avait rien à voir avec le NAZISME, etc. »

■ On peut maintenant trouver dans tous les magasins de jouets, de petites figurines type « soldats de plomb » à l'effigie de Hitler. Uniforme vert, croix de fer, croix gammée au bras, petite moustache et salut nazi, tout y est, y compris l'appellation générique « Führer » sur le socle. Vendu au prix de 5 F environ, la figurine complète la galerie de personnages historiques d'une série dite « éducative ».

■ L'évêque de Woolwich aux Etats-Unis a publié une Bible en quatre volumes... de bandes dessinées. Deux autres volumes doivent imaginer le Nouveau Testament.

■ Alexandre Petrovitch, l'auteur yougoslave de « J'ai même rencontré des Tziganes heureux », a réalisé un film sur le ghetto de Varsovie d'après le livre de Martin Gray.

■ Le S.I.T.I. (Service interdiocésain des travailleurs immigrés, 8, rue de la Ville-l'Evêque à Paris) a lancé « Le Courrier des Immigrés », bulletin ronéoté qui tend à être rédigé le plus possible par eux-mêmes.

DES JOURS

PIEDS SENSIBLES

Les chausseurs du super-confort et de l'élégance

Choix UNIQUE en CHEVREAU, en SPORTS et en TRESSE MAIN

Femmes du 35 au 43 — Hommes du 38 au 48

6 largeurs différentes

(9°) GARE SAINT-LAZARE, 81, rue St-Lazare (M° Saint-Lazare - Trinité)

(6°) RIVE GAUCHE, 85, rue de Sèvres (M° Sèvres - Babylone)

(10°) GARE DE L'EST, 53, boulevard de Strasbourg (M° Château-d'Eau)

Magasins ouverts tous les lundis



Pour "Droit et Liberté"

QUELQUES amis — trop peu nombreux — ont répondu à notre appel du mois dernier en versant à la souscription ouverte pour « Droit et Liberté ». Il est vrai que peu de temps s'est écoulé entre l'arrivée du numéro de septembre chez les abonnés et le « bouclage » de celui-ci. Ce n'est donc qu'un début : espérons que les jours, les semaines qui viennent amplifieront ce soutien indispensable.

Car la souscription doit se poursuivre ; elle devra même continuer après l'augmentation de nos tarifs de vente et d'abonnement, que nous retardons encore d'un mois, mais qui s'avère inévitable. « Droit et Liberté » ne peut échapper à la hausse qui affecte toute la presse. Et la faiblesse de ses moyens suppose un complément d'aide volontaire pendant une période prolongée.

Face à ces difficultés, qui mettent en cause la liberté de la presse elle-même, se mobiliser pour « Droit et Liberté » est un aspect majeur de la lutte contre le racisme. SOUSCRIRE, FAIRE SOUS-

CRIRE AUTOUR DE SOI, C'EST EMPECHER, DANS L'IMMEDIAT, QUE LE M.R.A.P. NE SOIT DESARME. Mais il faut aussi, bien sûr, consolider l'assise de notre revue en augmentant sa diffusion. Organiser la vente individuelle et collective, recueillir des abonnements, faire de la publicité, rechercher des annonceurs — ces tâches sont urgentes pour nos militants et nos comités. La bataille de « Droit et Liberté » a commencé. Elle sera victorieuse.

POUR LES SEULES JOURNEES DES 18 ET 19 SEPTEMBRE, « DROIT ET LIBERTE » A REÇU LA SOMME DE 667,45 F GRACE AUX DONNS DE Mmes GILBERTE GOLDSZTEIN (50 F), ANNIE CARMUS (50 F), M. YVES LECOUR (100 F), Mme MARIE-FRANCE ANTOK (30 F), Mme Vve J.-R. BLOCH (30 F), Mme CLAIRE DUMONT (200 F), Mme HELENE GODEAU (20 F), M. PIERRE DESSMANT (50 F), M. R. SCHWINGER (17,45 F), M. P. GOMEZ (100 F), M. F. HERMANTIN (70 F), Mme MORGENSTEIN (20 F), M. ALEXANDRE WOLK (30 F).

NOTRE CARNET

MARCEL ACHARD

Marcel Achard, de l'Académie française, qui vient de mourir, était membre du jury du Prix de la Fraternité, décerné chaque année par le M.R.A.P. C'est lui qui avait remis le prix à Claude Berri, pour son film « Le vieil homme et l'enfant ».

Partageant l'émotion de tous ceux qui ont connu et aimé l'écrivain de talent, l'homme de cœur qu'était Marcel Achard, nous exprimons à ses proches, nos sincères condoléances.

**

Nous apprenons le décès du Docteur L. KLEIN, fidèle adhérent parisien de notre Mouvement. Que son épouse et sa famille trouvent ici l'expression de notre amicale sympathie.

**

Nous exprimons nos sincères condoléances à Mme C. de Catheu et à sa famille, à la suite du décès subit de son mari, M. Henry de CATHEU.

Des visiteurs par milliers

Comme chaque année, les comités du M.R.A.P. de la région parisienne ont organisé un stand à la fête annuelle de « L'Humanité », au parc paysage de La Courneuve, les 7 et 8 septembre. C'est l'occasion de faire connaître l'action du M.R.A.P. à une foule innombrable de visiteurs (un million de personnes participent à la fête) représentant des milieux sociaux et même des courants politiques très divers.

L'exposition sur le 25^e anniversaire du M.R.A.P., regroupant les affiches éditées par notre Mouvement depuis sa création, a suscité un vif intérêt. Quatre cents exemplaires de « Droit et Liberté » de

septembre, des dizaines de livres et brochures ont été vendus. Des abonnements, des adhésions ont été recueillis. Un bar et une « boutique » de vêtements ont fonctionné pendant les deux jours, permettant non seulement la couverture des frais, mais un substantiel bénéfice.

Il convient de souligner l'intérêt manifesté par la foule pour la cause que nous défendons. D'autant plus que le stand mitoyen de celui du M.R.A.P. était celui des mouvements de libération d'Afrique australe. Par ailleurs, un stand de la section communiste du troisième arrondissement était consacré à une exposition sur le racisme et à la diffusion de documents et de livres antiracistes.

Permanence juridique

Après l'interruption des vacances, la permanence juridique fonctionnelle de nouveau, au siège du M.R.A.P., 120, rue Saint-Denis, Paris-2^e (métro : Etienne-Marcel).

Elle se tient chaque mardi de 18 à 20 heures.

Quiconque a été victime de discriminations, d'injures ou insultes racistes, ainsi que les étrangers rencontrant des difficultés administratives recevront à cette permanence aide et conseils.

AU FIL...

Le Conseil national du M.R.A.P. se réunit à Paris le dimanche 6 octobre.

L'exposition sur le racisme et les immigrés réalisée, avant les vacances, par le comité du M.R.A.P. de Rouen avec plusieurs autres organisations, poursuit son périple. Après avoir été présentée au Crédit Agricole de Bihorel, elle doit aller à Petit-Quevilly, Saint-Etienne-du-Rouvray, Grande Couronne et Amfreville, au cours des prochaines semaines.

Un débat sur le film « Etranges étrangers » a été animé par A. Santos-Castanheira, membre du Bureau national du M.R.A.P., à la fin de la première école élémentaire de la C.G.T. en langue portugaise, qui s'est tenue en juillet chez Renault-Billancourt.

Une chaleureuse assemblée a eu lieu à Lens, au début de septembre, en l'honneur du pasteur Doucé, président du comité local du M.R.A.P. initiateur de multiples activités sociales et culturelles, qui doit quitter prochainement la France.

Une assemblée des adhérents du M.R.A.P. de Dijon a eu lieu le 26 septembre, sous la présidence des responsables du comité local, Jean Job et P. Broussolles, en présence de notre secrétaire général Albert Lévy.

Un comité du M.R.A.P. a été créé à Besançon, le 27 septembre, à la suite d'une assemblée à laquelle participait Albert Lévy. Ce comité est présidé par Bernard Fellin.

Répondant à une lettre du comité du M.R.A.P. de Nice, le préfet des Alpes-Maritimes précise que le Service national de la protection civile et le F.A.S. ont délégué respectivement les sommes de 60 000 F et 80 000 F pour reconstruire des abris aux habitants du bidonville de « la Digue des Français » sinistrés lors de l'incendie du 1^{er} juillet. Il annonce d'autre part la réalisation d'une cité modulaire mobile et la construction de plusieurs foyers.

Le M.R.A.P. était représenté par Alexandre Chil-Kozlowski, secrétaire national, à la soirée organisée, le 20 septembre à Paris, par l'U.J.R.E. (Union des juifs pour la résistance et l'entraide) et l'Amicale des juifs anciens résistants, à l'occasion du 30^e anniversaire de la Libération.

DES JOURS

FORMER DES MILITANTS

DEPUIS quelque temps déjà, les militants du M.R.A.P., qu'ils soient isolés ou intégrés à un comité local, conscients de l'étendue du mal raciste et de leur faiblesse face à ce problème complexe, réclamaient un stage de « formation de militants ».

Le stage a eu lieu — comme il avait été annoncé — les 22 et 23 juin, réunissant 35 personnes à l'Institut national d'éducation populaire de Marly-le-Roi. C'est la première expérience de notre Mouvement dans ce domaine, et il est bon aujourd'hui d'en faire part à tous.

Qu'attendaient de ce stage, ceux qui l'on voulu, préparé, ceux qui y ont participé ?

Chacun voulait approfondir ses connaissances, découvrir les données essentielles du phénomène « racisme ». Cela est, en effet, indispensable à tout antiraciste responsable pour une meilleure analyse de l'actualité, pour disposer d'arguments sérieux dans sa vie de tous les jours, comme dans sa vie de militant actif.

A l'unanimité, les participants ont apprécié le lieu particulièrement agréable, propice au travail comme à la détente. Venus de régions diverses, de formations professionnelles, philosophiques et politiques variées, chacun a travaillé dans une ambiance très sympathique et poursuivi, entre les cours, de multiples échanges.

Tous ont reconnu la richesse et la variété des thèmes proposés, l'excellence et la simplicité des exposés faits par les conférenciers (1).

Malgré quelques imperfections, ce stage a été un succès. On peut en juger par l'unité de vues qui s'est dégagée, sur les causes du racisme, les dangers qu'il représente pour l'humanité entière, le désir absolu de chaque participant de tout mettre en œuvre pour faire aller de l'avant le M.R.A.P. et renforcer sa lutte.

On a d'ailleurs enregistré les adhésions et abonnements spontanés de ceux qui ont participé au stage à l'invitation de militants.

A renouveler et à ne pas manquer !

Lucky THIPHAINE.

(1) « Les données actuelles du racisme », par M^r Fred Hermant. « Le racisme : Pourquoi ? Comment ? », par le sociologue Albert Memmi. « Le racisme devant la science », par le professeur Ernest Kahane. « Bases et modalités de l'action du M.R.A.P. », par Albert Lévy. « Racisme et antiracisme - Questions et réponses », avec Henri Citrinot.

(2) Un prochain stage sera annoncé début novembre dans « Droit et Liberté », avec toutes indications indispensables. Prenez-en note. Faites-le savoir !

25^{ème} anniversaire



PRESIDENT : Pierre PARAF ; VICE-PRESIDENTS Charles PALANT, abbé Jean PIHAN, Fred HERMANTIN ; SECRETAIRE GENERAL : Albert LEVY.

COMITE D'HONNEUR
Bâtonnier Paul ARRIGHI, Georges AURIC, Claude AVELINE, Robert BALLANGER, Roger BASTIDE, Jean CASSOU, Aimé CESAIRE, Charles de CHAMBRUN, André CHAMSON, Pierre COT, Louis DAQUIN, Hubert DESCHAMPS, Henri DESOILLE, Maurice DRUON, Pasteur André DUMAS, Adolphe ESPIARD, Henri FAURÉ, Max-Pol FOUCHET, Marcel GROMAIRE, André HAURIOU, Pierre JOXE, Charles-André JULIEN, Alfred KASTLER, Henri LAUGIER, Alain LE LEAP, Michel LEIRIS, Jeanne LEVY, Théodore MONOD, Etienne NOUVEAU, Jean PAINLEVE, Marcel PRENANT, Alain RESNAIS, Emmanuel ROBLES, Armand SALACROU, Jean-Paul SARTRE, Laurent SCHWARTZ, Jean SURET-CANALE, Jacqueline THOME-PATENOTRE, VERCORS, Dr Pierre WERTHEIMER.

Robert ATTULY, Vincent AURIOL, Jean DALSACE, Georges DUHAMEL, Yves FARGE, Francisque GAY, Jacques HADAMARD, Georges HUISMAN, Jules ISAAC, Frédéric JOLIOT-CURIE, Jean LURÇAT, Léon LYON-CAEN, André MAUROIS, Darius MILHAUD, Amiral MUSELIER, Françoise ROSAY, Marc SANGNIER, André SPIRE, Général Paul TUBERT, Chanoine Jean VIOLET.

Désireux de soutenir l'action contre le racismisme, l'antisémitisme et pour la paix,

J'adhère au M.R.A.P.

Nom
Prénom
Profession
Adresse

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 20 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du M.R.A.P.

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET POUR LA PAIX (M.R.A.P.)
120, rue Saint-Denis - Paris (2^e) - Téléphone : 231.09.57 - C.C.P. : 14-825-85 Paris

Les deux voies de la lutte antiraciste

L m'arrive assez souvent de discuter de ce qu'il y a à faire pour lutter contre le racisme, avec des jeunes, dans un lycée, un collège technique, une M.J.C. On parle aussi du problème des travailleurs immigrés et de leurs familles.

Une fois ou l'autre, on m'envoie « dans les gencives » une objection fondamentale qui bloquerait toute discussion : « A quoi bon tous vos efforts ? C'est le système qui est mauvais. Tant qu'on n'en aura pas changé, tant qu'on n'aura pas cassé la baraque, on fabriquera toujours du racisme. »

Nous avons toujours pensé, au C.L.E.P.R. (et au M.R.A.P.) que c'est là une réponse trop facile, basée sur une analyse insuffisante du problème.

Nous ne nions pas la part de vérité qu'elle contient, et cette part est grande. Oui, « le système » est mauvais. Oui, il « fabrique » du racisme. Oui, l'exploitation du travailleur étranger est une honte. Oui, le capitalisme est responsable de cette exploitation. Oui, le travailleur français qui est raciste à l'égard de ses camarades étrangers est lui-même une victime inconsciente du système qui l'a amené à être raciste sans l'avoir voulu.

Et par conséquent, nous sommes bien d'accord : il faut changer le système. Le problème est en grande partie un problème non seulement social, mais politique. Il faut s'engager dans la lutte politique.

Mais à notre avis, cela ne suffit pas.

Dans le même temps, et tout en poursuivant sans faiblesse et sans compromission la lutte pour que « ça change », il faut agir sans relâche pour changer les mentalités, pour s'auto-éduquer à l'antiracisme, pour « gommer » les effets du racisme en toutes occasions, pour créer une atmosphère de fraternité « à la base » partout où c'est possible, et c'est possible dans une multitude de cas. Il n'y a pas de temps à perdre, chaque fois qu'il y a des gens qui souffrent et que nous pouvons soulager par notre attitude fraternelle, sans paternalisme et dans le respect de leur dignité.

Nous ne devons pas être des « baratineurs » d'une lutte antiraciste projetée dans l'avenir, mais des réalisateurs. Pour ne pas être du « baratin », notre lutte doit aussi prendre l'aspect du porte-à-porte dans l'action de tous les jours.

Il y a des gens qui ne savent pas dire : ET. Ils disent toujours : OU. « Action politique OU action éducative ? Je choisis la première. » Nous, nous choisissons les deux.

Nous n'hésitons pas à faire nôtre cette règle des « compagnons d'Emmaüs » de notre ami l'abbé Pierre :

Devant toute humaine souffrance, selon que tu le peux, emploie-toi

non seulement à la soulager sans retard, mais encore à en détruire ses causes ; emploie-toi

non seulement à détruire ses causes, mais encore à la soulager sans retard. Nul n'est, sérieusement, ni bon, ni juste, ni vrai,

Tant qu'il n'est résolu, selon ses moyens, à se consacrer, d'un cœur égal, de tout son être A L'UNE COMME A L'AUTRE de ces deux tâches.

Elles ne peuvent se séparer sans se renier.

Toute bonne chose secrète des toxines ! Il y a un danger dans chacune des deux voies.

Le danger de l'action globale (politique, sociale, syndicale, etc.) c'est le danger d'oublier l'immédiatement possible.

On disait d'un permanent syndical : « Il porte sur lui la misère du monde, mais il ne connaît pas celle du gardien de l'immeuble. »

Le danger de l'action de base, c'est le danger de l'aspirine ou du cataplasme, ou le danger de vouloir raccrocher les feuilles qui s'envolent tandis que la tornade déracine les arbres et ravage le pays.

Ne pas séparer les deux formes de l'action !

D'abord, est-on si sûr que cela que le racisme n'a de causes que politico-économiques ?

Quand, à l'école, les gosses se moquent du rouquin ou du bossu (c'est déjà du

racisme !), est-ce « le système » qui est en cause ?

Je pense qu'on peut être « un homme de gauche » et admettre qu'il y a, au fond du cœur de l'homme, quelque chose qui ne tourne pas rond.

S'imaginer que l'homme n'est pas perfectible, ce serait finalement supposer qu'il est fondamentalement bête. A moins qu'on ne suppose qu'il est définitivement parfait !

Attendre que la société ait changé pour voir surgir enfin l'homme parfait, définitivement débarrassé de ce qui ne tourne pas rond, cela relève de l'utopie.

Et d'ailleurs, peut-être bien qu'en montrant à l'homme — et plus encore à l'enfant — qu'il peut changer quelque chose autour de lui, on lui fera plus aisément comprendre que ça ne suffit pas, qu'il faut aller plus loin et changer la société. Parce qu'on sera parti de ses intérêts immédiats, comme le demandent tous les psychologues. A condition, bien sûr, d'en « partir ». C'est-à-dire de ne pas en rester là.

Tel est le programme de « l'éducation à la fraternité ».

Jean PIHAN.

« Education à la Fraternité » est la rubrique mensuelle du Centre de liaison des éducateurs contre les préjugés raciaux (C.L.E.P.R.).

Le C.L.E.P.R. développe ses activités : en organisant des rencontres et des débats entre éducateurs, en favorisant l'échange d'expériences entre enseignants, en leur fournissant de la documentation.

Président d'honneur : Marc-André Bloch. Présidence : Yves Boulongne, Jean Pihan, Olga Wormser-Migot.

Montant de la cotisation : Membre actif : 10 F (donnant droit aux deux numéros annuels de Droit et Liberté où paraît un dossier de 8 pages réalisé par le C.L.E.P.R.), cette cotisation minimale étant portée à 5 F pour les abonnés à Droit et Liberté.

Membre donateur : 20 F. Membre bienfaiteur : à partir de 30 F.

Adresser les adhésions à Mlle Renée Baboulène, 56, rue Lamarck, Paris-18^e avec un chèque postal (3 volets) à l'ordre de Mlle R. Baboulène, institutrice - C.L.E.P.R. (C.C.P. 18 177 35, Paris).

DEUX poèmes au programme de la rentrée scolaire dans « Droit et Liberté ». Tous deux ont été écrits par des enfants, en classe.

Dans un bulletin de l'Ecole Freinet, nous avons rencontré le petit enfant noir dont les élèves du C.E.S. de Vizille ont imaginé le voyage solitaire (« Il a parlé »).

Quant à l'histoire des « mal aimés », une histoire vraie qui ressemble à un conte, elle a été recueillie auprès de Mme Nicole Delvallée (Groupe scolaire Jean-Jaurès à Sartrouville), par Claude Richard.

Ce poème a une histoire simple, toute simple comme lui. Et pourtant, lisez attentivement, il dénonce des éléments essentiels du racisme : le rejet de l'autre, le marginal, l'a-normal ; physiquement handicapé (verrues aux mains), mal habillé, mal logé, s'exprimant difficilement... C'est le racisme social que nous décrit cette fillette, sans termes savants, avec son cœur, avec ses souffrances.

Car ce poème est le reflet d'un drame vécu par deux enfants.

Une classe de CMI de Sartrouville (où se pratique la pédagogie Freinet) part en province pour rencontrer les correspondants ; les élèves doivent, à cette occasion, choisir chacun un camarade pour établir une correspondance individuelle. Une petite fille (l'auteur du texte) n'a pu partir avec la classe, premier drame. Parmi les enfants de province, une autre petite fille, maigre, avec des verrues aux mains, ne fut pas choisie pour cette correspondance individuelle, malgré les efforts des instituteurs auprès des enfants : ils la trouvaient trop laide, fort peu attirante : second drame.

De retour à Sartrouville, on retrouve l'école, la classe et la petite Rosa, qui était restée là. Les lettres individuelles se préparent. Rosa prend pour correspondante la « laissée pour compte », la fille maigre avec des verrues. Les semaines passent, les lettres s'échangent — la meilleure correspondante, la plus intéressante, la plus fidèle, c'est l'amie de Rosa... Au point que toute la classe regrette de ne pas avoir choisi la fille maigre avec des verrues, celle à qui Rosa dédie ce poème : « Les mal aimés ». Depuis, quand les enfants de la classe évoquent les laissés-pour-compte de la société, les immigrés, les vieux, les pauvres, ils disent : « Les mal aimés ».

les mal aimés

Il y a des personnes, des enfants qui sont des « mal-aimés ».

habite dans une « baraque », personne ne joue avec lui.

Un enfant qui a des verrues aux mains, personne ne l'aime.

Moi, je trouve que ce n'est pas bien de ne pas s'aimer les uns les autres.

Je crois même qu'on le méprise.

Les « mal-aimés », ce sont des enfants, des hommes, des femmes comme tous les autres.

Une personne qui ne sait pas parler français, des tas de gens se moquent de lui.

Que faisons-nous pour eux ?

Un enfant mal habillé, et qui

Rosa DA SILVA ROCHA.

il a parlé

Il a parlé à un homme et l'homme lui a montré les dents. Il a joué avec un enfant et l'enfant l'a griffé. Il a questionné une dame et la dame l'a giflé. Alors, l'enfant est parti à la campagne. Il a pris le train — on ne peut pas conduire une voiture quand on est enfant —

et, un matin, il y est arrivé. Là, il s'est couché dans l'herbe et l'herbe l'a réchauffé. Il a mis son oreille contre la terre et la terre lui a parlé. Il a couru avec le vent. Le ciel, la terre, les nuages et l'eau l'ont bercé, ils ont joué avec lui. Puis, fatigué, il s'est arrêté et s'est assis... Un oiseau passait par là. L'enfant lui a parlé et l'oiseau a chanté pour lui, rien que pour lui. L'enfant est monté dans un arbre et l'arbre lui a tendu sa plus belle pomme « une pomme rouge pour mettre à sa bouche... »

Il a vu un chien et l'a caressé, le chien a remué la queue. Et l'âne du pré a laissé l'enfant monter sur son dos... Mais il fallait reprendre le train. Alors, l'enfant est allé au ruisseau boire et se laver les mains. Le ruisseau lui a donné son eau la plus fraîche, la plus pure... ... mais l'enfant a pleuré.

Sans le vouloir, sans le savoir, ce ruisseau lui avait renvoyé l'image d'un petit enfant noir.

Extrait du journal scolaire L'ESPOIR, C.E.S. de Vizille (Isère).



mode enfantine

RAINETT

PARIS



Bon pour un catalogue en couleurs
à retourner à RAINETT B.P. 233
75063 Paris - Cedex 02

Je désire recevoir gratuitement le catalogue
et la liste des dépositaires RAINETT.

M. _____

Adresse _____

